

DEVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT  
ET POLITIQUE VIS-A-VIS DU RISQUE  
Eléments pour un travail de recherche

-----

Patrick LAGADEC

Septembre 1977

n° D 168 C977

## SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	
I. <u>LE CHAMP D'INVESTIGATION</u> .....	2
1. Le risque .....	2
2. Nos sociétés et le risque .....	4
II. <u>UN PREMIER COMPLEXE D'ATTITUDES SOCIALES FACE AU RISQUE :</u> <u>DE L'IGNORANCE AU REJET DU PROBLEME</u> .....	6
1. L'ignorance première .....	6
2. Le rejet de la question du risque .....	8
III. <u>POUR UNE POLITIQUE DE RECHERCHE ET D'ACTION VIS-A-VIS</u> <u>DU RISQUE : QUELQUES POINTS DE REPERE</u> .....	15
1. Notions de base .....	16
2. Méthodologie pour l'évaluation du risque .....	20
CONCLUSION : Quelques aires particulières de recherche .....	35
NOTES ET REFERENCES .....	38
-----	
ANNEXE : RESPONSABLES ET OPPOSANTS DIVERS FACE AU RISQUE	
- Illustration de quelques comportements au travers de déclarations sur le cas du projet de complexe pétrolier à Brest .....	I
1. Points d'ancrage des raisonnements développés ....	I-2.
2. La fixation du programme .....	II
3. L'information .....	III
4. Le labyrinthe du débat technique = Le pétrole est-il compatible avec la pêche, la conchylicul- ture et l'aquaculture ? .....	IV
5. La communication entre partisans et opposants ....	V
6. La consultation .....	VI
7. Le risque .....	VII
8. Impératif absolu et refus déterminé .....	VIII

## DEVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE VIS-A-VIS DU RISQUE :

### Eléments pour un travail de recherche

---

#### INTRODUCTION

La mise au point d'approches nouvelles en matière de conduite du développement et de gestion de l'environnement -technology assessment, études d'impacts- apparaît comme le signe d'une évolution assez sensible dans la façon d'aborder les décisions d'importance, dans la manière précisément de traiter du problème du risque. On pourrait avancer qu'avant cette prise de conscience assez générale de la nécessité d'élargir le champ d'analyse propre à la préparation des actions d'envergure les décisions retenaient surtout l'attention par les éléments de certitude qui les fondaient : certitudes technologiques, commerciales, financières, etc. ; au contraire, et les remises en cause de plus en plus nombreuses des applications technologiques majeures en témoignent bien, ce qui aujourd'hui retient une attention croissante, dans certains cas exclusive même, est ce qui par le passé restait incertain et demeurait largement dans l'ombre. Le "pari" qui auparavant était preuve du courage et de la détermination des décideurs devient "risque", sujet central de débat, ou tout au moins de question.

Mais il est impossible d'en rester à une sorte de virage spontané, mal compris et non maîtrisé qui ferait passer, pour se situer aux extrêmes d'une attitude d'exaltation euphorique du risque pris, à un comportement de rejet radical tout aussi aveugle.

Trois questions au moins peuvent de la sorte retenir l'intérêt du chercheur :

- . Que recouvre la notion de risque ? A quels problèmes renvoie-t-elle ?
- . Qu'est-ce qui freine la prise en compte du risque ? Il s'agit là en effet d'une mise en question de modes de gestion habituels en un point particulièrement sensible, et il est normal que l'évolution ne se fasse pas facilement.
- . Comment s'engager dans l'étude du risque, de son insertion dans les processus de décision ?

L'objet de ce document est de proposer quelques éléments de réflexion préliminaire sur ces interrogations.

## I - LE CHAMP D'INVESTIGATION

### 1. Le risque

On utilise très couramment le terme de "risque" pour faire référence à une perte, à un dommage qui pourrait advenir lors de la conduite d'une action et qui serait susceptible non seulement de faire manquer les objectifs poursuivis, mais éventuellement aussi d'ébranler de larges plages de la réalité non directement concernées par l'action entreprise. Risque renvoie ainsi à deux notions qu'il faut prendre en compte simultanément : l'échec, d'une part, qui peut se traduire par une perte simple ou par toute une série d'accidents pouvant aller jusqu'à la catastrophe ou au cataclysme ; l'incertitude, d'autre part, qui rend d'autant plus menaçants -parce qu'on peut avoir tendance à moins s'y préparer- les dangers encourus.

Plus précisément, le risque va de pair avec une discontinuité -voulue ou non- dans le cours normal des événements, et il a pour objet l'ensemble des dommages susceptibles de s'attacher à cette rupture. On perçoit ici la difficulté de la question soulevée par le risque, car le phénomène de rupture auquel il est lié représente souvent aussi une op-

portunité pour redéfinir des avens nouveaux, des pratiques plus fructueuses, pour franchir des obstacles qui ne pourraient l'être dans le cadre des politiques habituelles. Le risque étant associé à une discontinuité, on perçoit bien qu'il recouvre quelque chose de dangereux qui échappe au contrôle immédiat, qui ne peut être maîtrisé par le seul recours aux moyens coutumiers de réaction. Par nature son traitement échappe au gestionnaire du quotidien pour exiger le concours du stratège qui doit pouvoir définir, lorsqu'il le faut, de nouvelles règles d'action. Comme premières questions, se posent donc celles de savoir si les ruptures introduites sont légitimées par les avantages escomptés en dépit des dangers encourus, de savoir si le stratège pourra faire face aux difficultés éventuelles - et à quels coûts. La réflexion sur les risques conduit ainsi à s'interroger sur le degré de maîtrise qu'on peut avoir sur des événements non coutumiers, sur la distance qui sépare une construction judicieuse d'un exercice d'apprenti sorcier ; et la discussion est d'autant plus engageante que l'ampleur des phénomènes attendus est plus grande, dans le sens positif comme dans le négatif. Immédiatement, il apparaît donc que la question du risque échappe aussi au stratège et appelle le politique car on ne peut éluder les problèmes de choix, de préférence, d'engagement du long terme, de dangers différentiels selon les groupes humains, etc. quand on traite du risque.

On associe aisément le risque à un événement brutal et soudain qui transforme, parfois de façon spectaculaire comme dans le cas de la catastrophe, le contexte habituel de vie et d'activité. Mais il faut également le relier à des processus plus lents, moins visibles, porteurs d'effets parfois tout aussi radicaux ; capables, comme l'accident subit, de faire basculer le système de départ d'un état à un autre, ce basculement pouvant revêtir un caractère irréversible. Le risque n'est donc pas seulement l'éventualité de dangers aux contours bien délimités, c'est aussi la possibilité du déclenchement de processus porteurs de ruptures. L'une des formes sous laquelle se manifestent ces ruptures consiste notamment en ces situations inextricables, faites de problèmes d'apparence presque insolubles, en raison de leurs multiples facettes interdépendantes (1).

## 2. Nos sociétés et le risque

Avec quels risques doivent vivre aujourd'hui nos sociétés ? Il reste bien sûr les catastrophes naturelles -tremblements de terre, raz-de-marée, éruptions volcaniques, glissements de terrain, avalanches... (2)- qui font toujours planer le risque de destructions massives. Ces risques questionnent d'autant plus aujourd'hui qu'en raison des connaissances scientifiques acquises, ou qu'il serait possible d'acquérir, les frontières de l'imprévisible, de l'imparable peuvent être largement repoussées : cela met ainsi les sociétés contemporaines dans une situation de responsabilité accrue par rapport aux phénomènes de la nature. Il y a là un champ d'investigation important à retenir : comment nos sociétés intègrent-elles dans leurs décisions (de recherche, d'aménagement, d'urbanisme, etc.) la dimension du risque de catastrophe naturelle ? Il est bien certain qu'en la matière les difficultés évidentes et immédiates tendent à s'imposer plus aisément que les dangers éventuels et à venir, ce qui, dans son sens littéral, peut faire finalement opter pour la formule "après nous le déluge".

Mais aujourd'hui, le risque est surtout lié au phénomène du développement socio-technique, socio-économique. Le risque perd son caractère exogène.

En tout premier lieu, on rappellera que le risque est devenu sans cesse plus présent du fait des possibilités d'intervention de l'homme, sans commune mesure avec celles du passé. Il faut maintenant compter avec des interventions de vaste ampleur bouleversant les milieux naturels, économiques et sociaux ; les catastrophes "naturelles" par exemple, deviennent le fait de l'homme : ainsi les séismes causés par la mise en eau des réservoirs de grande profondeur (3), ainsi les changements de climat, advenant de façon moins spectaculaire et donc sans doute plus redoutables (4) ; ainsi encore les épidémies liées à la construction de grands barrages en certains pays. Bref, avec l'échelle des interventions humaines, les risques endogènes ont crû d'une façon vertigineuse et brutale (5). Mais

l'échelle des opérations n'est pourtant pas le seul facteur : la nature des actions engagées suffit souvent à faire peser des risques importants sur l'état de certains milieux ou même l'avenir de notre développement : ainsi l'introduction de substances extrêmement nocives (le plutonium joue ici un rôle de symbole, mais il ne faut pas oublier d'autres produits, tel le mercure, dont les effets sont déjà dramatiques), les manipulations génétiques, etc. L'homme lance enfin des complexes d'activités aux effets cumulatifs, sans rapport avec les différents impacts jouant isolément ; eux aussi sont largement porteurs de rupture. Ces diverses causes de risques se conjuguent, on en vient à s'interroger sur les risques globaux que nos sociétés introduisent dans le cours de leur développement : risques "naturels" mais aussi technologiques, biologiques, sociaux, géo-politiques qui se combinent et donnent parfois un sentiment d'impuissance (6).

L'éventualité de rupture apparaît, en second lieu, parce que les décisions prennent aujourd'hui place dans des réseaux qui donnent une résonance souvent déroutante aux impulsions imprimées. Nous devons travailler sur des systèmes sans cesse plus complexes, réagissant brutalement à des actions apparemment anodines, tout en montrant une inertie désespérante face à des actions que l'on voudrait correctives (7). Il y a bien risque d'impuissance face à des problèmes d'une difficulté toujours renforcée, de désarroi face à des ruptures imparables prenant la forme d'accidents brutaux ou de processus dangereux.

Un troisième facteur est à prendre en compte, qui détermine maintenant l'engagement de risques nombreux et importants : il s'agit de l'accélération des changements sociaux, technologiques, institutionnels... Cette condition oblige à changer les perspectives coutumières : le présent s'éloigne si vite du passé que nous ne pouvons plus puiser dans ce dernier l'expérience qui nous aiderait à nous adapter, et seule une perspective d'avenir peut donner des indications pour le présent (8). Mais cette perspective est difficile à évaluer : le futur échappe résolument au simple exercice d'extrapolation et de prévision ; il faut intégrer de multiples

discontinuités et recourir à la démarche prospective, qui doit inclure le risque comme dimension essentielle. La réflexion sur le risque peut ici apprendre de celle d'E. MORIN sur l'évènement en sociologie. Appelant le "retour de l'évènement", hâtivement exclu selon lui du champ d'investigation scientifique, E. MORIN souligne que le phénomène de la rupture est tout-à-fait essentiel aujourd'hui : "il faudrait se demander si nos sociétés en pleine évolution, c'est-à-dire en changement permanent, ne sont pas en même temps nécessairement des sociétés "en crise", des sociétés "catastrophiques" qui utilisent bien et (ou) mal, avec erreur et (ou) succès, avec régression et (ou) progression, les forces déstructurantes en jeu pour se restructurer sur un autre mode. Une société qui évolue est une société qui se détruit pour se récupérer et c'est une société, donc, où se multiplient les évènements" (9). Mais la question qui se pose est de savoir quels types d'évènements, de rupture -donc de risque-, on peut aujourd'hui assimiler sans risque trop grave de déstructuration insoutenable. Les grandes opérations lancées à l'époque contemporaine posent difficulté sur ce plan : présentant un caractère très marqué d'indivisibilité -indivisibles également dans la dimension-temps car très souvent irréversibles-, se plaçant dans un contexte général d'accélération très vive des changements, elles limitent sérieusement les possibilités d'apprentissage et donc la capacité de réaction créative. Ici encore on perçoit bien que l'enjeu réclame non seulement une analyse technique des problèmes mais des stratégies guidées par des politiques d'ensemble.

## II - UN PREMIER COMPLEXE D'ATTITUDES SOCIALES FACE AU RISQUE : DE L'IGNORANCE AU REJET DU PROBLEME

### 1. L'ignorance première

Lié à des phénomènes nouveaux, le risque reste le plus souvent ignoré dans un tout premier temps ; pour l'identifier et l'évaluer il faut attendre que certains évènements émergent, que des critères adéquats de jugement permettent de discerner ce qui pourrait poser problème. Il y



a certainement urgence, dans les cas graves, à mettre en place les moyens permettant de mettre au clair tout ce qui reste inconnu et représente une menace ; car plus les processus s'engagent plus les risques sont épousés et moins la correction de trajectoire que l'on désirerait éventuellement opérer sera facile à effectuer.

On assiste ainsi à des réveils douloureux lorsque l'on prend conscience de ce qui a été engagé sans examen suffisant et pourtant de façon parfois largement irréversible. On trouve ici, comme illustration saisissante de cette tendance, la prise de conscience sociale (car individuellement bien des personnes avaient déjà soulevé des questions) de l'orientation insuffisamment réfléchie de la science et de la technologie au lendemain de la seconde guerre mondiale ; cette prise de conscience constitue le point de départ du mouvement qui a conduit au "technology assessment" : ce qui était "poursuite évidente du progrès", s'est-on alors demandé avec quinze ans de retard, n'a-t-il pas été en fait une "danse sur un volcan" (10), non critiquée (11), inconsciente de ses conséquences (12), imposée à un public passif parce que médusé par les "miracles" des savants (13) ? G. PICHT laisse entendre que des risques non négligeables ont ainsi été engagés et qu'il en coûte cher puisque la civilisation dans laquelle nous vivons ne reposerait pas en réalité sur les acquis planifiés de la science et de la technologie modernes : elle serait le produit irrationnel des effets seconds, imprévus, liés à ces actions engagées un peu trop légèrement (14).

Mais, si les critiques sont virulentes, les remèdes sont difficiles à trouver. Plusieurs facteurs concourent en effet à maintenir l'état d'ignorance premier.

Ainsi, il apparaît souvent difficile d'élargir comme il conviendrait le champ d'analyse des phénomènes. Les impératifs immédiats, l'intuition, conduisent à se concentrer sur les questions apparemment les plus brûlantes et à laisser dans l'ombre bien d'autres risques, comme l'illustrent par exemple ces réflexions de R. DUBOS :

"Dans le futur, des formes nouvelles de pollution de l'environnement feront naître des problèmes nouveaux, dont l'exemple type est celui des effets à long terme des polluants atmosphériques. La population exigera un contrôle de la pollution chimique de l'air, de l'eau et des aliments suffisamment rigoureux pour en empêcher les conséquences toxiques immédiates et évidentes. Mais elle tolérera des concentrations plus faibles qui n'entraveront pas la vie sociale et économique. Or l'exposition permanente à de faibles quantités d'agents toxiques risque de provoquer toute une gamme d'affections qui ne seront pas décelées sur le moment et pourront n'apparaître que plusieurs dizaines d'années plus tard" (15).

Dans le même sens, l'accoutumance joue contre l'élucidation des risques. L'habitude acquise de vivre dans telle situation ne permet bientôt plus, par exemple, de percevoir de légers accroissements successifs qui font franchir des seuils dangereux.

Comme condition supplémentaire tendant à faire ignorer ou oublier le risque, on trouve l'absence ou le faible pouvoir des groupes susceptibles d'être touchés par les dommages. Cela est assez remarquable dans le cas de dommages transnationaux.

On passe ainsi, assez insensiblement, d'une ignorance première à une ignorance moins innocente qui peut se poursuivre jusqu'au rejet de la question du risque.

## 2. Le rejet de la question du risque

Plusieurs facteurs, ici encore, tendent à conduire à une certaine fuite de l'interpellation que représente le risque.

Envisager le risque, tout d'abord, étudier la possibilité de ruptures dans l'ordre des choses oblige à faire pénétrer le doute dans des constructions qu'il est plus confortable de considérer et de présenter comme bonnes, absolument, sans en soupeser les limites et le bien fondé

relatif.

Au doute, s'ajoute l'inquiétude que peut inspirer le risque. La ligne de plus grande pente n'est pas alors celle de l'élucidation claire du danger couru, mais beaucoup plus celle de l'évitement de la question posée ; et tout se passe alors comme si on admettait une sorte de boîte noire dont on connaît les inputs, dont on se félicite à l'avance des outputs, et dont on veut ignorer le mécanisme interne pourtant susceptible de produire des outputs inattendus.

Une troisième difficulté contrecarre la prise en considération du risque : on a coutume de travailler sur des grands nombres, de se fonder sur des séries statistiques du passé, de se référer à des moyennes, alors que le risque renvoie surtout à des événements singuliers, remarquables par leur amplitude absolue, se situant en discontinuité par rapport aux tendances coutumières. Il manque assez largement les outils qui permettraient d'aborder le problème du risque. "Il n'y a pas de science du singulier, il n'y a pas de science de l'évènement, mis en état d'illégalité scientifique" écrit E. MORIN qui met en accusation la sociologie telle qu'elle est pratiquée. Ses réflexions sont instructives sur les raisons qui poussent à fuir la question du risque ; retenons ici cette remarque qui souligne les insuffisances des outils scientifiques à disposition : "Pour cette sociologie, tout ce qui est improbable devient aberrant, tout ce qui est aberrant devient anémique, alors que l'évolution n'est qu'une succession d'aberrations qui actualisent les improbabilités" (16). Il est assez normal, dès lors, d'enfermer le risque lié à la mutation, à l'effet de seuil, à la rupture, dans une boîte noire dont on veut attendre la production avec confiance, sans trop chercher à comprendre.

Un quatrième frein se combine aux précédents. On le discerne en observant les phénomènes sous l'angle des pouvoirs, des intérêts en jeu. Le risque, en effet, n'est pas neutre vis-à-vis des intérêts en place, des structures de pouvoir établies. A qui peut profiter les retombées positives de la prise de risque ? Qui devra supporter les éventuelles retombées

négatives ? La perspective d'investigations de cette nature conduit, plus sûrement encore que les facteurs précédents, à rejeter dans l'ombre l'examen du risque -surtout peut-être si les intérêts de la part de ceux des groupes les plus puissants n'ont rien à craindre des dangers éventuels liés à une opération-

Ces quatre facteurs au moins contribuent à développer et renforcer des comportements de fuite. On peut en mentionner un certain nombre (17).

- a) La négation : Refuser d'examiner la question du risque est l'attitude la plus claire ; le décideur a tendance, dans un tel cas de figure, à affirmer que l'absence de danger a été "établie sur le plan scientifique" ; la thèse peut être confortée par l'argument selon lequel d'"exceptionnelles mesures de sécurité" seront prises ; et pour clore le débat il est parfois ajouté que, de toute manière, "la décision est irréversible".
- b) Le déplacement de la question : Si les mises en question demeurent une nouvelle fuite consiste à expliquer qu'il y a d'autres risques, et à s'appuyer sur une logique de l'excuse pour le moins enfantine "mon risque est acceptable puisqu'il en existe d'autres : j'ai le droit, moi aussi, de prendre des risques". Et une fois encore l'interrogation sur le risque est esquivée.
- c) Le refus des études, le refus de leur publication : ce peut être également, pour un temps, une solution d'esquive ; il s'agit avant tout de ne pas déclencher de débat. Mais rapidement cette position peut devenir intenable et il faut alors trouver de nouvelles lignes de défense.
- d) La publication d'un grand nombre de données approximatives voire fausses : tout se passe ici comme si, à travers une inflation de données plus ou moins exactes, on cherchait à décourager tous ceux qui tenteraient d'élucider les risques réels liés à une opération ;

comme si le but était d'écarter quiconque voudrait atteindre une certaine vérité : il lui faudrait d'abord démêler le vrai du presque vrai et du faux. Le flou général qui est établi permet aussi à ses tenants de se conforter eux-mêmes, de s'éblouir eux-mêmes à force de précisions fausses comme dirait G. BACHELARD (18). La confusion tend ainsi à faire accepter et à s'autoriser à soi-même le "laissez-faire". Et le doute qui aurait pu un instant s'emparer du décideur est vite chassé par une réflexion de "bon sens" qui va conforter le mécanisme de fuite : il faut clarifier à nouveau le débat, tirer du dossier devenu inextricable les éléments les plus "raisonnables", combattre ceux qui "polluent les esprits" et ramener à la "raison" l'opinion égarée. Comme pour se rassurer encore, le décideur trouvera dans des conduites plus offensives et déterminées de nouveaux moyens de fuite.

- e) La promesse solennelle, l'affirmation par delà les doutes : La conviction et la détermination peuvent être utilisées pour tenter de chasser les doutes, les interrogations sur les risques courus et qui, faute de travail effectif sur la question, conduisent à des refus ou à "états d'âme" peu favorables à une action continue. Mais l'assurance souveraine qu'il n'y a pas de danger ne représente qu'une fuite supplémentaire et si plus de lucidité est exigée cette nouvelle ligne de défense apparaît encore inadéquate. On peut en trouver d'autres.
- f) La mise en cause des scientifiques et de la science : C'est là une voie devenue coutumière ; une série d'observations sur les erreurs de la science ont même acquis une célébrité étonnante, la plus connue portant sur le chemin de fer et les tunnels. Mais de telles critiques ne peuvent porter quand elles reposent si largement sur le besoin d'éviter un effort de lucidité. Il reste alors le coup de force.
- g) L'exhortation, la menace, la mise en accusation des opposants : Le discours tenu est ici encore devenu classique : si on se place "au-dessus des polémiques", si l'on veut bien être "sérieux" et "honnête" il faut

considérer les actions entreprises comme "irréversibles", sinon "cela revient à renoncer à tout espoir de croissance", à adopter un comportement antinational, à faire preuve d' "irresponsabilité", etc. En appui à cette tentative pour éluder encore le problème du risque des assurances sont données.

- h) Quelques assurances. On assure alors que tout a été étudié, par des scientifiques et des techniciens éminents, durant de longues années et que tout sera mis en oeuvre pour écarter le danger -au besoin grâce à des premières mondiales. H. GREEN dans son ouvrage "The adversary process in technology assessment" reprend ainsi la chaîne d'arguments que des responsables font parfois valoir pour rassurer, minimiser les risques :

- " . Les dangers ne sont pas aussi sérieux qu'ils le paraissent ; à tout le moins, il n'a pas été démontré qu'ils seront vraiment graves.
- . Y eut-il même quelque danger ou quelque désagrément pour la population ceci peut être tolérable ou acceptable par elle, étant donné les énormes avantages qu'elle retirera de l'utilisation de la technologie.
- . Nous effectuons des recherches pour mieux connaître les risques potentiels et pour trouver le type de R-D apte à déboucher sur une solution technologique qui supprimera ou diminuera le danger.
- . En tout cas, il n'y a pas lieu de s'inquiéter des conséquences défavorables de la technologie tant que sa faisabilité n'a pas été établie.
- . On ne permettra d'utiliser la technologie que si on a pris les mesures appropriées pour éviter tout accident ; si ces mesures n'assuraient pas une protection suffisante, le gouvernement ne permettrait pas d'utiliser la technologie." (19)

i) Le rejet radical de l'interpellation du risque : un aveuglement déterminé. La défense que représente la négation est alors poussée à son paroxysme : un optimisme sans borne -l'homme saura toujours faire face aux difficultés, saura toujours s'adapter- se confondant avec une naïveté désarmante veut dispenser de tout examen approfondi et finalement de tout choix. On remarquera immédiatement avec R. DUBOS que les possibilités d'adaptation de l'homme sont immenses mais qu'assurément il ne peut "s'adapter à tout et à n'importe quoi" (20).

De façon classique, là encore, l'habitude est de ramener le risque en question à un univers quotidien qui n'inspire aucune crainte ; les fables proposées en guise d'argument sont bien connues : c'est l'accident d'automobile qui ne doit pas faire renoncer à ce mode de transport si précieux, c'est l'accident d'avion qui ne peut condamner l'aviation, etc. Ce type de glissement qui dispense de tout examen mené à l'échelle propre aux questions posées risque encore d'être employé en cas d'échec : le tout finalement, argumentera-t-on, "n'aura coûté que X paquets de cigarettes" au contribuable.

On finit parfois par assister à une sorte d'apologie du risque, vanté comme une attitude courageuse... mais rejeté comme objet d'étude. La grandeur de l'homme et des peuples serait précisément de se lancer dans des aventures incertaines.

D'ailleurs, argumente-t-on encore souvent, le défi posé saura être relevé par une société, une région qui a toujours marqué son attachement à la sécurité de ses habitants, à la préservation de son environnement ; les difficultés seront surmontées et on en tirera des enseignements qui permettront, en définitive, de mieux parer à l'avenir des menaces de la même nature. L'opération, malgré ses risques, se révélera donc bénéfique.

On trouve là l'ultime argument utilisé pour éluder le problème du risque. Il tente de reprendre à son profit l'ensemble des dangers évoqués par les tenants d'un examen plus approfondi du risque et s'exprime

ainsi : courir le risque (réaliser l'opération) est le meilleur moyen, voire le seul moyen de ne pas le courir (car l'opération permettra de financer des recherches, de faire des études, de se doter de moyens pour faire face à l'avenir à des risques de même nature). Ce raccourci saisissant montre le degré de fuite qui s'attache alors à la gestion du risque.

Nous venons donc d'énumérer un certain nombre de moyens de refus de la question du risque. Ont-ils quelque chance d'aboutir à leurs fins ? Certes oui, car le contexte général dans lequel se déroule parfois une grande opération est favorable à la non prise en considération du risque. Reprenons en effet quelques points forts de ce contexte :

- a) La justification de l'intervention : de sa nécessité on fait parfois un absolu ; elle répond à des intérêts "supérieurs" ; quiconque la remettrait en cause serait un dangereux déviant ; s'intéresser à la question du risque serait déjà le signe d'un penchant pour la trahison.
- b) Le déroulement du projet : surtout s'il y a crainte pour l'exécution de l'entreprise, ce déroulement se réduit souvent à une course vers le point de non retour, ou vers un point où l'irréversibilité pourra être proclamée. Il s'agit avant tout de "faire passer" le projet. Comment, dès lors, s'ouvrir au problème du risque ?
- c) Le choix dans un univers de possibles : il tend à être resserré le plus possible et le plus tôt possible. La question est ici à poser très en amont dès la formulation des politiques de recherche, des études de localisation, etc. Il est clair que la façon la plus efficace de supprimer la discussion sur le risque est de remplacer le champ des possibles par un champ de contraintes absolues. Le destin prend la place du risque. Le choix est éliminé, il n'y a pas de solution de rechange. Non seulement le projet pressenti peut être mené sans interrogation sur des alternatives mais encore, en cas d'échec, d'accident, le recours à l'argument : "c'était indispensable", "c'était la seule solution possible" viendra disculper le décideur. Ce dernier, en réalité, aura tout mis en



oeuvre pour n'être qu'un gestionnaire des techniques disponibles et jamais un décideur exerçant une responsabilité dans un univers de choix possibles.

Nous allons maintenant quitter ce niveau d'analyse pour nous porter sur un autre espace d'investigation et nous demander ce qu'il est possible de faire si l'on tente de ne plus fuir la question posée par le risque mais de l'aborder et la traiter comme elle le réclame.

### III - POUR UNE POLITIQUE DE RECHERCHE ET D'ACTION VIS-A-VIS DU RISQUE : QUELQUES POINTS DE REPERE

L'ouverture d'un nouveau champ d'investigation scientifique par le développement de ce que l'on nomme en Anglais le "risk analysis", le "risk assessment", correspond à un besoin profond de mieux savoir avant d'agir, de mieux maîtriser ce qui comporte un haut coefficient de danger et d'incertitude ; de mieux comprendre, surtout, ce qui détermine ou tout au moins conforte l'acceptabilité sociale des opérations que l'on veut engager. Cette dernière considération est la plus importante : alors que les risques sont aujourd'hui devenus plus présents et plus importants, il n'est plus possible d'ignorer la question de l'acceptabilité des décisions ; dans certains domaines elle devient même le problème essentiel pour la gestion des projets.

L'intérêt de l'analyse du risque est donc évident. Plus ambiguë, doit-on souligner rapidement ici en prolongement du chapitre précédent, est sa destination ultime. Dans la ligne, par exemple, des vœux qu'exprimaient les fondateurs du "technology assessment" elle peut mener à une démocratie plus forte, disposant des moyens nécessaires à la poursuite de ses objectifs d'organisation sociale ; dans un autre sens, si elle vise à procurer de meilleures armes pour "faire passer" plus efficacement des projets délicats, par un recours à un "social engineering" raffiné, elle peut se présenter comme une forme supérieure de la fuite que nous avons dénoncée, comme un processus de rationalisation -mécanisme de

défense parmi d'autres- orienté vers la justification d'orientations déjà prises. Mais ce n'est assurément pas en suivant cette seconde voie que serait assumée pleinement la tâche de répondre au problème du risque -risque qu'il<sup>ne</sup>/s'agit ni de courir aveuglément, ni de refuser non plus puisque, nous l'avons souligné dès le début, s'interdire le risque serait se fermer à toute chance d'évolution. Pour éviter toute équivoque il semble préférable, au moins dans un premier temps, de retenir le vocable "risk assessment" plutôt que celui de "risk analysis", le premier rendant bien claire l'idée qu'il doit y avoir processus social d'analyse et appréciation du risque -idée que donne bien le mot assessment : assidere, assises, jugement (21)- et non seulement analyse d'expert sur les risques réels ou les risques perçus.

Les quelques points de repère que nous voulons mentionner ici comme guide pour la recherche, sont largement présentés dans les contributions de H. OTWAY, responsable d'un projet conjoint IIASA/IAEA\* sur le thème du risque. Ce projet vise à clarifier deux questions principales : Comment les sociétés jugent de l'acceptabilité des nouvelles technologies ? Comment les attitudes sociales et les réponses anticipées peuvent être intégrées dans les processus de décision ? (22)

### 1. Notions de base

La question du risque renvoie tout d'abord à deux grands domaines de travail : l'estimation, l'évaluation.

#### a) L'estimation du risque

Estimer le risque consiste à identifier les conséquences éventuelles d'une décision dans ce qu'elles ont de dangereux et d'incertain -qu'il s'agisse d'effets directs, seconds, ou d'ordre plus élevé encore- et à mesurer l'ampleur de ces effets possibles.

On peut préciser encore que l'estimation doit porter aussi bien sur les actions planifiées (exemple : effets des rejets attendus de CO<sub>2</sub>)

(\*) International Institute for Applied Systems Analysis ; International Atomic Energy Agency. Vienne.

que sur des évènements non planifiés : accident, sabotage. Le travail consiste donc à identifier l'ampleur, la distribution dans le temps et l'espace, l'incertitude des dommages éventuels. Avec H. OTWAY et en suivant d'ailleurs ici tout l'apport du technology assessment, on notera que la tâche d'identification et de mesure est à mener selon plusieurs dimensions puisqu'il faut considérer aussi bien les aspects physiques que psychologiques ou sociaux des risques étudiés. Les changements imprimés par l'automobile sur les styles de vie, par exemple, ne sauraient être laissés de côté dans une investigation sur ce moyen de transport (même s'il est plus habituel et plus aisé de s'en tenir aux morts et aux blessés de la route).

Ce travail d'estimation fait généralement l'essentiel des analyses de risque. Il doit être pratiqué de façon continue puisque de nouvelles menaces apparaissent au fur et à mesure du développement et qu'à chaque instant il importe de lutter contre une ignorance dangereuse des risques encourus. Le mener à bien est souvent difficile du fait des questions posées (s'il faut par exemple s'interroger sur les atteintes d'ordre génétique que peuvent causer des produits chimiques).

Mais il n'y a bien là qu'une partie du travail de "risk assessment", la partie qui n'est pas la plus délicate, malgré les difficultés qui s'y attachent pourtant. C'est sans doute également le sous-domaine où le caractère positif, objectif des éléments est le plus assuré ; pourtant, il ne faudrait pas s'y tromper ; déjà à ce niveau, des jugements de valeur, des options implicites peuvent peser sur les travaux : choix, pondération des variables, avis de synthèse, etc. Cette remarque est importante dans la mesure où on avance parfois un peu rapidement qu'il y aurait d'un côté l'objectivité des experts, et de l'autre les jugements émotionnels des citoyens et responsables ; la séparation n'est certainement pas aussi marquée (23).

b) L'évaluation du risque

Evaluer le risque consiste à introduire dans l'analyse les valeurs sociales, à tenter de comprendre le trait d'union qui peut s'établir entre l'estimation du risque et la façon dont il sera reçu. Il s'agit de s'interroger sur l'acceptabilité du risque. Par nature, cette interrogation est sociale ; elle a pour objet la subjectivité des groupes concernés. Elle se fonde sur la constatation, qui aujourd'hui ne surprend plus, qu'il peut y avoir un immense décalage entre la réalité objective du risque et sa perception effective. Si l'on suit H. OTWAY on dira encore qu'il s'agit d'anticiper la réponse sociale vis-à-vis du risque et que cet essai de compréhension s'appuie sur une analyse des attitudes et préférences sociales. Pour approcher cette connaissance il importe de comprendre ce qui détermine les comportements sociaux -et cela renvoie à de nombreuses analyses puisque ces déterminants sont en grand nombre : mode de perception, état de conditionnement, faculté d'apprentissage, etc.-

Il semble important d'apporter des précisions à ces quelques développements. Car ils pourraient donner à penser que l'analyse du risque consiste à estimer des risques, puis à anticiper, éventuellement pour mieux la manipuler, la réaction sociale. Sur un tout autre chemin doit s'orienter le risk-assessment, et H. OTWAY qui souligne bien l'importance de conduire l'action selon les vœux du public et de favoriser la participation des groupes sociaux refuse certainement ce type de glissement(24). Par précaution, on pourrait donc entendre pas évaluation du risque le jugement social qui est à exercer sur des risques estimés ; pour éclairer ce jugement et faciliter le processus qu'il suppose, il est intéressant, effectivement, de connaître, de façon anticipée, ce que serait la réponse sociale brute aux risques étudiés, et quels en sont les déterminants. Une telle connaissance permettrait d'enrichir le processus de décision qui sera alors à corriger pour permettre une meilleure discussion sociale du risque. L'évaluation du risque ne peut certainement pas se limiter à une science de l'anticipation des comportements sociaux.

Comme nous le verrons en étudiant les méthodes, le problème de l'évaluation du risque renvoie au moins autant à la mise en place de processus adaptés de décision qu'à des supputations sur les attitudes et comportements des groupes sociaux.

c) Le "risk management"

Sous ce terme on regroupe l'ensemble des actions que le responsable peut entreprendre vis-à-vis du risque. H. OTWAY distingue ainsi trois lignes possibles d'action :

. Le niveau technologique

Le travail consiste à réduire le risque, sur la base des enseignements de l'estimation effectuée. Mais, souligne l'auteur, il ne s'en suivra pas automatiquement un changement du degré d'acceptabilité sociale. Certes, si l'effet est évident -comme la réduction du bruit des avions auprès des aéroports- il peut y avoir une modification induite des comportements ; mais si le résultat n'est qu'informationnel -comme dans le cas de l'amélioration des systèmes de sécurité d'une centrale nucléaire- il ne faut pas attendre d'impact sensible sur les attitudes et comportements.

. Le niveau du système social

On pourrait tenter de changer les attitudes envers tels et tels risques. Mais les études de psychologie sociale montrent la très forte stabilité de ces attitudes et leur tendance à évoluer lentement plutôt qu'à se transformer de façon brutale. H. OTWAY rappelle cependant que la crédibilité du transmetteur d'information est une variable importante -les personnes crédibles étant celles qui sont reconnues pour leurs qualités d'expert ou leur prestige ; pour les autres, la crédibilité est plus facilement assurée par une présentation positive et objective des problèmes. De même, l'écart qu'il peut y avoir entre le message et l'attitude initiale des récepteurs est un facteur important : les gens ont une plage de tolérance qui leur permet une certaine déviance par rapport à leur position initiale ;

si celle-ci est dépassée -et elle risque fort de l'être par des messages extrêmes- l'information tend à avoir un effet opposé à celui qui est recherché.

. Le niveau décisionnel

Si le changement d'attitudes sociales par les messages de persuasion semble une méthode peu productive, la voie qui consiste à améliorer les processus de décision et à élargir la participation semble plus prometteuse. A côté de l'exigence de démocratisation, H. OTWAY insiste sur la nécessité de préciser ou formaliser le processus de décision, de façon à rendre plus transparent le cheminement du décideur -quelles variables il a utilisé, lesquelles il a fortement pondérées, quelles sont ses valeurs sous-jacentes.-, et donc ainsi à préparer plus efficacement le travail de participation.

2. Méthodologies pour l'évaluation du risque

a) La recherche d'une échelle de référence à partir de statistiques du passé : la quête illusoire d'une "objectivité"

Pour juger de l'acceptabilité d'un risque, on a surtout jusqu'ici tenté de trouver des méthodes "objectives" qui pourraient donner directement une solution au problème d'évaluation.

Ce qui est recherché, comme le note très explicitement T.A. KLETZ dans la ligne de C. STARR (25), c'est une méthode d'évaluation "qu'il soit possible de défendre logiquement ; la discussion est difficile si je me contente de dire à mon interlocuteur que les risques liés au transport des produits chimiques ne sont pas plus grands que ceux d'être foudroyé ; si cependant il existe une échelle pour mesurer le risque, un dialogue devient possible" (26).

Dès lors, une méthode a été trouvée : elle consiste à collectionner différentes estimations de risques déjà acceptés par la société et,

par comparaison simple, à conclure si tel nouveau risque est acceptable ou non, devrait faire l'objet ou non d'un effort pour être réduit, abaissé à un niveau "acceptable". L'échelle la plus communément utilisée est le F.A.F.R. (Fatal Accident Frequency Rate). Un F.A.F.R. de 1 signifie qu'il y a 1 accident mortel pour  $10^8$  heures passées dans la situation où l'on est exposé au risque étudié ( $10^8$  correspondant au travail fourni dans une usine de 1 000 ouvriers, pour une vie de travail de 40 années). Dans les usines britanniques le F.A.F.R. serait de 4 ; il serait de 100 à 1 000 fois moins élevé à l'extérieur des enceintes, ce qui donne, indiquent les tenants de cette approche (27), une probabilité comparable à celle d'être foudroyé. Les tableaux ci-après conduisent de façon automatique aux évaluations recherchées :

Tableau 1 : F.A.F.R.

<i>Industrie britannique en général</i>	4
<i>Industrie du vêtement et de la chaussure</i>	0,15
<i>Industrie automobile</i>	1,3
<i>Ameublement, scieries</i>	3
<i>Sidérurgie, construction navale</i>	8
<i>Agriculture</i>	10
<i>Mines</i>	12
<i>Gareur de trains</i>	45
<i>Bâtiment</i>	67

Tableau 2 : Risques volontaires et involontaires (origines)

<u>Volontaires</u>	<u>risque de mort par personne et par an</u>
<i>Fumer (1 paquet/jour)</i>	$500 \times 10^{-5}$
<i>Football</i>	$4 \times 10^{-5}$
<i>Course automobile</i>	$120 \times 10^{-5}$
<i>Alpinisme</i>	$14 \times 10^{-5}$
<i>Conduite automobile</i>	$17 \times 10^{-5}$
<i>Moto</i>	$2000 \times 10^{-5}$

<u>Involontaires</u>	<u>risque de mort par personne et par an</u>
<i>Etre écrasé sur une route</i>	$600 \times 10^{-7}$
<i>Inondations (U.S.)</i>	$22 \times 10^{-7}$
<i>Tremblement de terre (Californie)</i>	$17 \times 10^{-7}$
<i>Tornade (Middle-West, U.S.)</i>	$22 \times 10^{-7}$
<i>Foudre</i>	$1 \times 10^{-7}$
<i>Accident d'avion (U.S.)</i>	$1 \times 10^{-7}$
<i>Accident nucléaire</i>	$1 \times 10^{-7}$
<i>Rupture de digue (Hollande)</i>	$1 \times 10^{-7}$
<i>Météorite</i>	$6 \times 10^{-11}$
<i>Morsure vénéneuse (U.K.)</i>	$2 \times 10^{-7}$
<i>Leucémie</i>	$500 \times 10^{-7}$
<i>Grippe</i>	$2000 \times 10^{-7}$
<i>Transport produits chimiques</i>	$0,2 \times 10^{-7}$

De façon résumée, T. KLETZ, suivant l'exemple de C. STARR, conclut de ces tableaux : "en ce qui concerne les désastres naturels nous acceptons des risques d'environ 1 pour 1 million de personnes par année ; pour les événements dont l'homme est responsable -transport par route excepté- nous semblons accepter un taux de 1 pour 10 millions" (28).

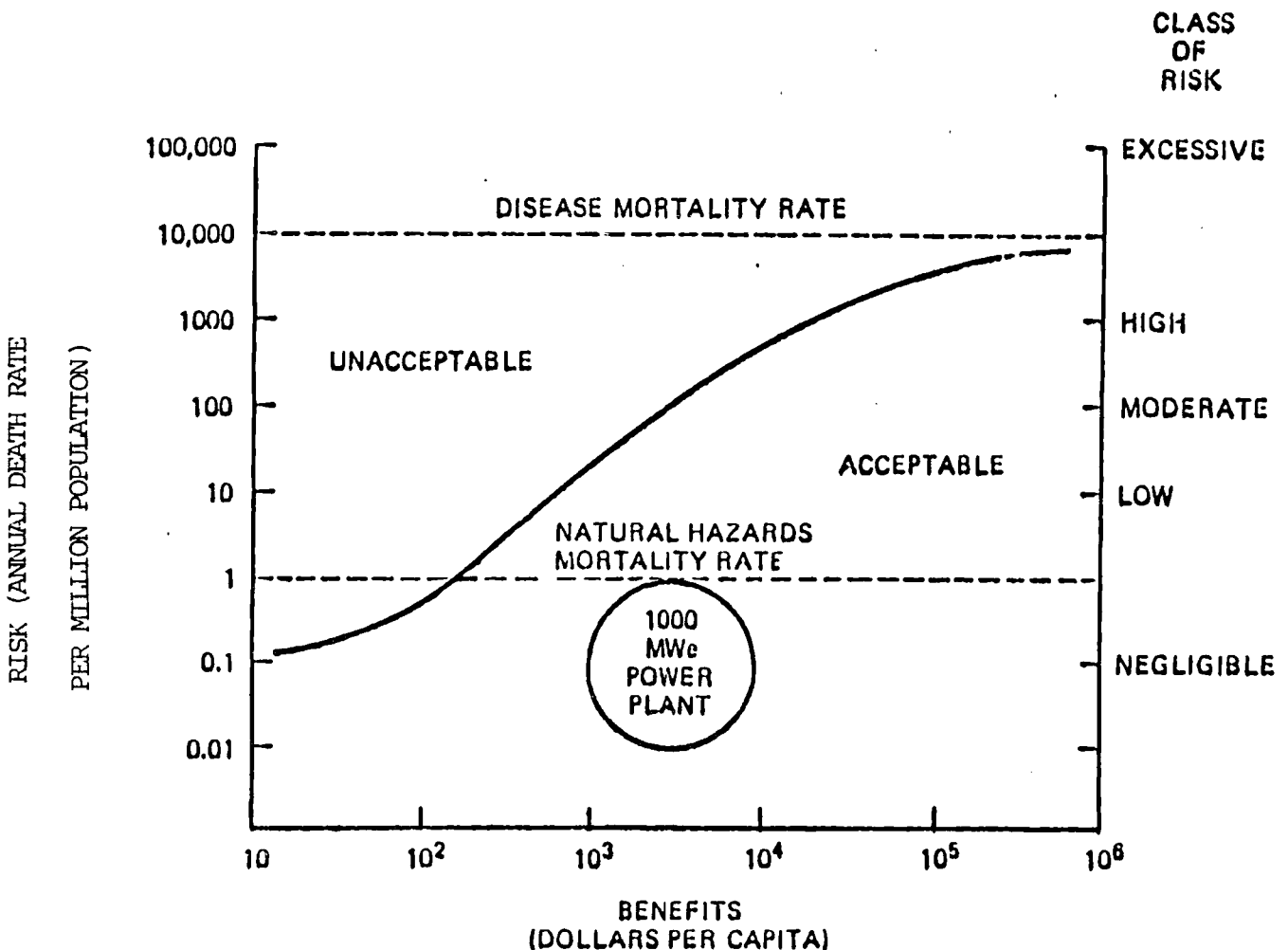
Comme nous l'avons indiqué, l'utilisation de telles correspondances simplifie grandement le problème de l'évaluation des risques. T. KLETZ donne deux exemples qui permettent d'illustrer l'application de la méthode. On en retiendra un. L'inspection des usines hollandaises fut un jour appelée pour décider si on pouvait entreposer des produits chimiques toxiques à 2,5 km d'une aire résidentielle. La probabilité de l'accident était de 1 pour 10 000 années ; des concentrations de vapeur atteindraient alors les habitations. On rapprocha ce risque du danger immémorial de rupture des digues qui a été abaissé à 1 pour 10 000 ; en cas de rupture la fuite est possible et le risque d'être noyé est seulement de 1 pour 10 millions par personne et par an. De même, en cas de rupture des réservoirs, la fuite serait possible et le risque étudié est d'un ordre de grandeur similaire. De ce fait, le Dutch Factory



Inspectorate développa l'argument qu'il était illogique de dépenser de l'argent pour réduire le risque d'empoisonnement dans une région de Hollande si les gens n'étaient pas préparés à dépenser aussi pour réduire le risque d'inondation dans une autre partie du pays ; et l'installation fut autorisée.

Des tableaux fournis on peut aussi, comme le fait KLETZ, remarquer qu'il y a plus d'accidents en agriculture que dans l'industrie chimique et donc qu'il vaut mieux choisir le nylon que le coton, le plastique que le bois, etc.

C. STARR a ajouté à la méthode de simple mise en correspondance de différents risques, la dimension de bénéfice économique associé à la prise de risque. La courbe suivante, liant risque et avantages escomptés, représente alors la frontière existant entre les risques "acceptables" et les risques "non acceptables".



Les tenants de cette approche "objective" de l'acceptabilité du risque voient dans leur démarche un net progrès sur la voie plus classique encore qui consiste à déterminer une valeur à la vie humaine (par exemple en calculant la différence entre la valeur qui sera produite par le mort et la valeur de ce qu'il consommerait) et à mesurer si la valeur qu'épargnerait la réduction du risque dépasserait ou non le coût de cette réduction de risque ; en d'autres termes, il s'agit de savoir si "économiquement" le jeu en vaut la chandelle.

T. KLETZ avance deux critiques à l'encontre de cette approche : d'une part, indique-t-il, on risque d'en venir rapidement à l'argument que l'action correctrice serait trop onéreuse -alors que dans sa formule, au contraire, on part de l'inacceptabilité d'un niveau de risque et on finit par trouver des solutions non trop coûteuses pour réduire le danger ; d'autre part, la valeur d'une chose n'est pas liée, note-t-il encore, au bénéfice qu'on pourra en tirer mais au prix qu'on lui attache.

Et KLETZ conclut : "Ces estimations du coût de la vie peuvent être utiles pour décider si oui ou non une proposition est intéressante pour l'argent qu'elle exige, ou s'il faut viser des solutions moins coûteuses. Mais elles ne peuvent être utilisées comme une raison pour accepter des risques" (29).

Et pourtant, l'amélioration que les utilisateurs du F.A.F.R. pensent proposer est loin d'être satisfaisante ; de nombreuses critiques peuvent lui être adressées ; avec L. Mc GINTY et G. ATHERLEY on peut déjà en mentionner un certain nombre qu'ils avancent dans un excellent article qui, dès le titre, "Acceptability versus democracy", désigne l'ambiguïté de la méthode du F.A.F.R. :

- . Le F.A.F.R., qui se limite au critère de mort pour juger du risque, est très largement insuffisant ; il laisse de côté, notamment, tout le problème des maladies professionnelles.
- . L'assurance d'objectivité et de certitude que l'on croit pouvoir tirer de l'approche statistique est largement indue. La statistique est difficile à établir : bien des maladies ne se déclarent que long-

temps après l'exposition ; la statistique ignore souvent les effets externes à l'entreprise -par exemple la non comptabilisation des cancers du rein contractés par les travailleurs du caoutchouc (en Grande-Bretagne)- en dehors des industries chimiques ; les statistiques saisissent difficilement les dommages non repérables directement comme le sont les accidents de la route : ainsi les risques disséminés, qui touchent de façon non radicale mais pourtant assez grave des groupes non déjà structurés.

- . Une autre erreur consiste à croire qu'il n'y a qu'un seul niveau de risque "acceptable". Il faut poser les questions : acceptable pour qui ? Qui va juger ? les créateurs, les victimes, les experts, les organisations représentatives, la communauté en général, le gouvernement, ... ? Chaque point de vue, en réalité, définit son propre niveau d'acceptabilité -et chacun diffère souvent largement des autres-.
- . L'idée que l'on puisse établir des correspondances et des comparaisons entre des risques de nature différente, mesurés sur une échelle unique, et en déduire une évaluation est également à rejeter. De façon résumée on pourrait dire que les paramètres qui conduisent à l'estimation ne peuvent fonder l'évaluation. Mc GINTY et ATHERLEY développent cela en soulignant notamment que la sévérité numérique d'un risque est seulement une dimension de celui-ci : ce n'est pas parce qu'il n'est pas plus risqué de travailler dans la chimie que d'être foudroyé que le risque de travailler dans la chimie est acceptable ; il se peut que l'on accepte le risque d'être foudroyé parce que le remède serait trop cher, remarquent les auteurs. Mais, au-delà, on peut se demander ce que signifie cette idée : "accepter d'être foudroyé" ? Quels moyens a-t-on donné aux gens pour exprimer leur préférence à ce sujet ? En est-il débattu explicitement ? Déjà ces quelques questions soulignent la pauvreté des raccourcis que se permet une approche trop soucieuse de paraître "objective". Pareille pauvreté se retrouve dans l'argument "risque accepté dans telle ou telle industrie" : y a-t-il vraiment acceptation ? ou simplement état de fait imposé contre lequel les victimes ne peuvent pas grand chose ? L'argument rappelle celui qui consiste à mesurer par la baisse des loyers la gêne des gens du fait

d'un bruit (d'un aéroport, selon l'exemple classique). Sans reprendre ici toute cette discussion, soulignons qu'on ne peut prétendre traiter une question sociale -l'acceptabilité du risque- en faisant une impasse totale sur les réalités sociologiques (pouvoirs, intérêts, capacités économiques des groupes concernés, représentations sociales, valeurs, etc.).

Comme le disent de façon imagée Mc GINTY et ATHERLEY, "comparer des risques propres à des domaines différents revient à comparer des pommes et des oranges. On peut arriver à montrer statistiquement que la pomme est plus lourde que l'orange mais la statistique sera de peu d'aide pour déterminer quel fruit les gens préfèrent" (30).

En réalité, soulignent-ils avec raison, il n'y a pas de méthodologie quantitative, scientifique, qui pourrait se substituer au jugement politique. On trouve là la critique la plus fondamentale envers la méthode dite du risque acceptable.

- La notion de "risque acceptable" est largement irrecevable. L'idée que l'on puisse de façon quasi mécanique, passer de l'estimation d'un risque à son évaluation est en effet inacceptable. Mais, comme toujours en pareil cas, la tentation est grande de substituer au processus politique, à la prise de responsabilité dans la décision, une logique ayant des apparences scientifiques, des apparences de rigueur. Alors qu'il s'agit bien d'un mirage -soulignent Mc GINTY et ATHERLEY- l'image de précision et de véracité dans la mesure du risque est recherchée et sert pour emporter la conviction. On retrouve ici les critiques faites à l'usage abusif de l'analyse coût-avantage : "L'analyse coût-avantage a tendance à convertir les choix politiques sociaux et moraux en choix pseudo-techniques. D'où l'attraction qu'elle exerce sur les administrateurs, d'où également son défaut logique évident pour ceux qui sont habitués à l'analyse des choix" (31). Nos deux auteurs font à propos du risque une remarque identique : "Parce que les gouvernements britanniques n'ont pas de politique vis-à-vis du risque, ils se tournent de plus en plus vers des stratégies tirées de la philosophie du "risque acceptable". Cette approche est profon-

dément non démocratique et doit être abandonnée" (32). Cette requête fut déjà formulée par K.W. KAPP, par exemple, dans le débat sur l'économie politique de l'environnement : "Nous aurons la tâche d'introduire plus avant des normes politiquement formulées à l'intérieur du processus socio-économique. En bref, nous aurons à opérer avec des critères positifs et socialement acceptables qui ont reçu une sanction politique" (33).

C'est précisément ce que laisse de côté la méthode d'estimation automatique du risque acceptable, "devenu si dominant dans la pensée sur la sécurité qu'il n'est plus remis en question" comme le notent Mc GINTY et G. ATHERLEY, qui poursuivent :

"Il n'y a pas de politique globale de gestion du risque. Tel ministère a ses normes, tel autre en a de différentes. La régulation du risque est rarement -si jamais- discuté en conseil des ministres ou au parlement. Les partis politiques lui accordent peu d'intérêt. De sorte que les règles de sécurité et la politique générale du risque ne sont assujettis à aucun des contrôles ou contraintes démocratiques traditionnels. En l'absence de toute politique cohérente de régulation des risques, les ministères se tournent de plus en plus vers la philosophie du risque acceptable, favorisée et promulguée par les fonctionnaires et les experts qui se substituent à des débats plus ouverts et démocratiques... Ces experts n'ont aucune qualification spéciale pour déclarer quel niveau de risque est acceptable" (34).

En résumé, d'une part, des arguments techniques plaident contre la notion de risque acceptable ; pour clore ce point on citera H. OTWAY qui met en question ce type de démarche :

"Les hypothèses implicites de ces approches de l'évaluation du risque sont que les préférences que la société a révélé à travers son acceptation des risques dans le passé peuvent être tirées des données statistiques, extrapolées pour le futur et comparées à d'autres types de risque" (35).

et l'avis de Mc GINTY et G. ATHERLEY :

"Nous pensons que, en pratique, il est extrêmement difficile de quantifier les risques comme l'exige l'approche et, plus encore, qu'il est impossible de comparer des risques de nature différente, courus pour différentes raisons dans différentes circonstances sociales" (36).

Et, d'autre part, comme nous venons de le souligner, la question politique du choix social -essentiel dans le travail d'évaluation du risque- conduit à rejeter la démarche proposée, absolument insuffisante sur ce point capital.

b) L'étude de psychologie sociale : l'analyse des attitudes et comportements

L'observation statistique ne permettant pas de saisir la réponse sociale envers le risque, une autre ligne de recherche a été suivie ; elle consiste à étudier les composantes multiples de ce qui fait précisément la réponse sociale que l'on tente de cerner.

Un modèle de la formation des attitudes et du comportement proposé par M. FISCHBEIN (37) et rapporté par H. OTWAY a l'avantage d'apporter un certain nombre de clarifications intéressantes, grâce aux décompositions qu'il s'efforce d'introduire. Il distingue en effet entre :

- . la croyance : un jugement reliant un objet à un attribut (l'automobile est dangereuse) ; l'intensité de cette croyance étant définie par la probabilité subjective que la personne attache à l'existence de la relation objet-attribut ;
- . l'attitude : une évaluation de la qualité d'un objet (bon, mauvais ; favorable, défavorable...) ;

. l'intention : un jugement liant l'individu à une action spécifique, c'est-à-dire la croyance de l'individu qu'il adoptera tel comportement ; une probabilité subjective de l'existence de cette relation faisant encore la force de l'intention ;

. le comportement : l'action effectivement observable.

L'attitude est donc loin d'être fondée sur une considération simple et positive des attributs de l'objet ; elle est largement faite d'évaluations subjectives. Les études ont montré, en outre, que l'attitude est faite à partir de l'ensemble des croyances -et non d'une croyance particulière- mais se trouve généralement déterminée par un nombre relativement restreint de croyances essentielles.

Au-delà, il n'y a toujours rien de mécanique : lorsque l'attitude est formée, la personne est pré-disposée, non pas à adopter un comportement spécifique, mais seulement une série de comportements.

C'est précisément au niveau des comportements que des résultats seraient intéressants. H. OTWAY note que la connaissance de l'attitude envers un objet est un élément utile de prédiction de la totalité du comportement envers l'objet, mais ne va guère plus loin, indiquant seulement que pour l'analyse des comportements M. FISCHBEIN part de deux variables : les attitudes envers l'adoption du comportement ; les normes subjectives concernant le comportement. Le travail n'est donc qu'à ses débuts en ce domaine.

Une autre question difficile ne reçoit pas encore de réponse : comment passer ensuite du comportement individuel au comportement social, puis, dans certains cas, aux mouvements sociaux ? La réponse de H. OTWAY semble rapide sur ce point lorsqu'il écrit qu'en "agrégant les réponses individuelles il est possible de décrire la totalité de la réponse sociale attendue, ou celle de quel que groupe social que ce soit" (38).

L. NIZARD a identifié un certain nombre de facteurs modelant les réponses sociales en matière d'atteinte à l'environnement. On peut les rappeler ici brièvement :

- . Valorisation de l'activité en question : la tolérance est d'autant plus grande que la valorisation est forte ; et, en cas d'antipathie sous-jacente, une hypersensibilité caractérise la perception du risque.
- . Conscience d'un danger, elle est fonction de facteurs culturels (attitude vis-à-vis du danger, sens de la responsabilité à l'égard des générations futures...) personnels (sentiment de vulnérabilité ou d'assurance...), d'information (existence d'une estimation sûre, publication des résultats, attitude des media, action des groupes d'intérêt...), de stratification sociale (partage du pouvoir...).
- . Sentiment de pouvoir agir ou non vis-à-vis de ce danger ; il peut sans doute conduire à de nombreuses réactions contradictoires : résignation ou révolte en cas d'impuissance (refoulement, avec possibilité de retour brutal du refoulé ; ou expression du refus immédiate et extrême, parce que désespérée, n'écartant pas des conduites du type suicidaire).
- . Prise en compte des effets du renoncement au risque, prise en compte des effets des actions d'opposition aux projets qui peuvent conduire à la recherche de compromis.
- . Transfert sur le terrain de la défense de l'environnement d'une hostilité générale à l'industrialisation, au capitalisme ou au socialisme (d'après 39).

Ce type d'approche indique H. OTWAY avec justesse est certainement plus riche en enseignements que la pratique courante des sondages : car ici on ne mesure pas seulement des croyances, des opinions, qui peuvent être sans rapport avec les comportements réels, on tente



d'approcher les déterminants des attitudes et des comportements. Mais beaucoup reste à faire comme nous venons de le souligner.

On notera enfin qu'une telle démarche n'est pas à l'abri des critiques formulées à l'encontre de l'approche par le "risque acceptable" car ici encore la tentation peut être grande d'en rester à une étude "objective" des préférences et attitudes sociales sans replacer l'analyse dans le cadre d'un processus social de décision. Ajouter un expert psycho-sociologue à l'expert technologue et statisticien ne serait pas un acquis décisif pour une implication plus grande des citoyens dans les prises de décision capitales que sont souvent les décisions sur des options à coefficient de risque élevé.

#### c) Problèmes et méthodologies de la décision

Si l'estimation et l'évaluation du risque n'ont pas conduit à des conclusions prématurément figées, du fait notamment d'un positivisme outrancier, il reste à développer et mener à son terme le processus de décision. La tâche consiste, en résumé, à trouver un équilibre judicieux entre les données techniques résultant de l'estimation du risque et les mesures et expressions des valeurs sociales.

Comment réaliser l'intégration souhaitable en évitant aussi bien l'emprisonnement dans une technicité coupée des réalités sociales - fussent-elles aberrantes pour l'expert- que l'envol dans un monde de fantasmes coupé lui aussi de l'autre pan de la réalité ?

Le défi est aujourd'hui à la fois de relayer politiquement les techniciens que l'on a laissé trop longtemps seuls face aux choix de société, de se garder de laisser aux seuls protagonistes le choix des solutions du fait de l'importance des problèmes (qui dépassent largement les groupes directement concernés), de ne pas tomber dans un excès inverse au précédent et qui relèverait de la même carence politique, en laissant à l'irrationnel le plus mouvant la responsabilité de la décision ; L. NIZARD et J. TOURNON avertissent bien de cette dernière dif-

ficulté : "les idéologies, les affinités, peut-être les crédos de sectes (...) occuperont de plus en plus la scène et alimenteront des conflits d'où tout compromis semblera exclu" (40). Il s'agit donc de trouver des voies étroites qui permettent au politique de trouver sa place, à la démocratie de se redonner de nouveaux moyens -certainement fondés sur une exigence reconnue nécessaire de pluralité d'analyses, de valeurs, d'intérêts...-, à l'action de se poursuivre malgré les incertitudes qui portent aussi bien sur les estimations scientifiques que sur les valeurs et demandes sociales.

Une première réponse se trouve dans les propositions et expérimentations que l'on a faites en matière d'Impact Statement aux Etats-Unis. Quelles que soient les critiques que l'on puisse adresser à la démarche et surtout à son application (41), il n'en reste pas moins que l'on dispose là d'une première tentative qui mette à la fois l'accent sur :

- l'engagement des autorités responsables sur une déclaration rendue publique des impacts (donc entre autres des risques) du projet (il s'agit là d'un document technique) ;
- l'organisation d'une consultation du public, la plus large possible, organisée au tout premier stade du projet ; soit avant que la moindre option n'ait été engagée ou décidée.

Ce type de procédure devrait permettre :

- d'améliorer sensiblement les processus de décision ;
- de favoriser un apprentissage social nécessaire.

Les processus de décision présentent en effet de graves carences. On a dit, par exemple, que le décideur avait, le plus souvent, une connaissance limitée des phénomènes, qu'il devait se construire des modèles intuitifs simplifiés ; que s'il se conduisait rationnellement au regard de ces modèles simplifiés il pouvait être en pleine irrationalité au regard de la situation réelle. Rappelant cette théorie de la rationalité limitée (42), H. OTWAY mentionne d'autres résultats d'études

psychologiques faisant apparaître que, dans les décisions :

- . certaines informations ne sont pas utilisées ;
- . les décideurs sont incapables de dire précisément quelles informations ils ont effectivement utilisé pour élaborer leur décision ;
- . ils sont incapables de juger de l'importance relative qu'ils ont donné à l'information qu'ils ont effectivement utilisée ;
- . les décideurs deviennent même moins aptes à estimer quelle information ils utilisent réellement au fur et à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience ;
- . les pondérations placées sur les différentes informations semblent être fonction de variables de personnalité (43).

L'analyse sociale également montre que des facteurs nombreux influent sur la prise de décision. En ce qui concerne le risque, notamment, on peut, en suivant L. NIZARD (44), avancer que certaines options bénéficieront a priori de l'appui des décideurs :

- . celles qui poussent plutôt à réparer qu'à prévenir ;
  - . celles qui ne heurtent pas de front les actions "normales" de développement ;
  - . celles qui trouveront support auprès des groupes les plus puissants ;
- etc.

L'étude de l'attitude concrète des centres de décision montre encore bien des carences, précisément sur la question du risque : refus de voir certains éléments de la réalité, renoncement à appréhender des incertitudes trop complexes, recours hâtif à des moyennes même dans le cas où on traite d'évènements uniques, volonté d'ignorer la magnitude du risque, négation ou non prise en compte d'un danger tant qu'un premier accident n'est pas venu frapper l'opinion, jeu sur la non information de sous-groupes sociaux de menaces déjà ressenties par d'autres, etc., autant de biais dont nous avons décrit certains corollaires au niveau de l'exercice de la responsabilité dans la seconde partie (45).

Au nombre des multiples critiques qu'inspirent les processus de décision on peut citer également les analyses de R. CYERT et J. MARCH qui inquiètent lorsqu'on étudie le problème du risque : le <sup>décideur</sup> ne retient généralement pas la solution la plus judicieuse après long examen, mais la première solution qui n'apparaît pas trop mauvaise (46).

Sans entrer plus avant dans ces critiques remarquons seulement qu'elles conduisent à s'interroger sur la façon dont le risque peut être pris en compte. Si une critique est exprimée, le décideur se sent rapidement pris dans un piège, met toutes ses énergies à trouver une justification à ses choix plutôt qu'à tenter un échange de vues. Ces éléments du contexte décisionnel conduisent déjà à une radicalisation des oppositions. Le manque d'apprentissage social continu des processus complexes de décision est un second facteur de radicalisation.

Contrairement aux exigences de publicité précoce, de partage de pouvoir dans l'expertise initiale que comprend théoriquement la démarche de technology assessment ou d'impact statement, on assiste le plus souvent à une préparation des décisions et à une mise en oeuvre des projets qui rend impossible toute discussion saine, notamment sur la question des risques. Le secret, le remplacement du politique par le technologique, l'acceptation d'information seulement au-delà des points de non retour, la non reconnaissance de la relativité des choix et l'exclusion des points de vue différents (au niveau des moyens de recherche, de contrôle, voire de discussion)... sont autant de facteurs qui interdisent une prise en compte judicieuse du problème du risque. Lorsque le débat s'engage il est trop tard, la suspicion générale empêche tout choix socialement accepté. Le décideur peut alors faire l'hypothèse que la crainte suscitée par son projet diminuera et que l'on retrouvera un calme (une apathie ?) propice aux opérations qu'il souhaite voir mener. Mais pourra-t-on longtemps encore penser pouvoir se soustraire à un changement assez substantiel de tels processus de décision ? Car à trop longtemps choisir la séquence décision - mise en oeuvre des projets - information, à trop longtemps miser sur l'apathie on finit par fissurer gravement le champ social, par créer des noyaux de résistance d'une détermination radicale ; ce qui n'est pas négligeable en matière de risque car, très directement, on ne peut ignorer

le problème du sabotage dans les estimations. Et, de façon plus large, on ne peut continuellement soumettre les groupes sociaux à des pressions trop fortes. Estimation et évaluation se renvoient donc bien l'un l'autre, et c'est au processus de décision de trouver la meilleure intégration.

La difficulté est de façonner une transition entre tel modèle habituel de prise de décision et tel autre, plus ouvert, répondant mieux à l'exigence de démocratie -exigence autant technique que morale d'ailleurs, car sans acceptation sociale des risques il deviendra de plus en plus difficile de réaliser des projets d'envergure-. Mais la difficulté concrète la plus aiguë est sans doute celle de la transition. On ne peut, brutalement, fournir des quantités d'informations inassimilables qui, en ce qui concerne les risques, seraient source d'anxiété paralysante ou de paniques conduisant à des rejets irraisonnés. Il semble que des apprentissages décentralisés comme pourraient en offrir l'opportunité des procédures d'Impact statement seraient un premier pas.

#### CONCLUSIONS : QUELQUES AIRES PARTICULIÈRES DE RECHERCHE

Des développements précédents, que retenir pour l'élaboration d'un programme de recherche ?

Certaines questions ont déjà été retenues par le projet IIASA/IAAEC ; elles portent notamment sur :

- . la perception des besoins sociaux par les individus et les groupes ;
- . la façon dont sont perçus les risques et avantages, la nature et l'importance des variables influençant la perception ; la dynamique de groupe et la transmission d'information qui entrent en jeu dans l'agrégation des préférences individuelles ;

- . les méthodologies pour évaluer les préférences sociales en rapport avec l'acceptation des risques.

Le projet a également envisagé l'étude de cas historiques ; pour les réaliser, un certain nombre de questions ont été formulées :

- . comment les impacts du progrès technologique ont influencé la dynamique sociale ?
- . Comment les institutions de la société ont-elles réagi ?
- . Quels mécanismes ont été mis en place pour absorber les chocs ?
- . Comment les gens ont obtenu de l'information pertinente et ont formé leur opinion ?
- . Comment ont-ils vérifié leur perception du risque dans la réalité ?

Le champ est vaste. Pour notre part, nous nous proposons de structurer nos interrogations de la façon suivante :

1. En ce qui concerne l'identification et l'estimation des risques : quels facteurs contextuels (place des experts, jugements subjectifs, points de vue...) influent sur cette partie trop souvent tenue pour "scientifique", "objective" et qui pourtant, dès qu'il y a débat, devient vite aussi confuse que celle de l'évaluation.
2. En ce qui a trait à l'évaluation des risques : la question clé est peut-être celle de la mise à jour des préférences sociales, de leur cohérence (au moins pour chaque groupe identifiable) avec des projets en ce qui concerne les besoins sociaux et la réponse à ces besoins.
3. Pour les processus de décision : l'interrogation centrale est sans doute liée à la mise au point de compromis opératoires entre les groupes du devant de la scène, compromis respectant des contraintes plus larges que celles immédiatement perçues par les groupes directement concernés : groupes absents, ou ayant peu de pouvoir, éloignés géographiquement, générations futures...

Ces différentes questions peuvent faire l'objet d'études sous trois rapports :

1. examen de cas concrets ;
2. réflexion sur des transformations souhaitables ;
3. réflexions sur les transitions nécessaires et sur les expérimentations qui pourraient favoriser un apprentissage.

Enfin, deux types de risque peuvent être envisagés :

1. des risques concentrés, touchant des populations facilement identifiables, et qui peuvent rapidement (ou ont déjà pris) conscience du danger qu'elles courent ;
2. des risques plus diffus, touchant un très grand nombre d'individus ne formant pas aisément un groupe social identifiable, peu sensibles au problème posé.

NOTES ET REFERENCES

---

- (1) Problèmes que M. CHEVALIER qualifie de meta-problèmes.  
CHEVALIER, M., L. BAILEY, T. BURNS.- *Towards a framework for large scale problems management.*- in Human Relations, vol. 27, n° 1, 1974.
- (2) Voir le rapport annuel de l'UNESCO.- *Résumé annuel d'informations sur les catastrophes naturelles.*- Les Presses de l'UNESCO, n° 9, Paris 1974.
- (3) C'est ainsi que le remplissage des 275 millions de m<sup>3</sup> du barrage de Monteynard sur le Drac causa, le 15 avril 1963, un séisme de magnitude 5, celui de Kariba sur le Zambèze, avec sa retenue de 175 milliards de m<sup>3</sup>, des séismes de magnitude 6 du 23 au 25 septembre 1963 ; celui de Kayna aux Indes, avec 2 milliards de m<sup>3</sup>, provoqua le 10 décembre 1967 un séisme de magnitude 6,4 qui fit 200 morts et détruisit la ville de Koynanagar à 80 %. Faits rappelés par M.A. DESCAMPS.- *Catastrophe et responsabilité.*- in Revue Française de Sociologie, XIII, 1972, pp. 376-391.
- (4) Voir, par exemple, SCHNEIDER, S.- The Genesis strategy.- Plenum, New-York, 1976.
- (5) Voir, en particulier :
- Development and Environment, Founex, Switzerland, june 4-12, 1971, Mouton, The Hague, Paris, 1972 (particulièrement chapitre 2).
  - MILTON, J.M., T. FARVAR.- The Careless technology. Ecology and international development, The National History Press, New-York, 1972.
  - GODARD, O., P. LAGADEC.- L'impact des projets de développement sur l'environnement.- Ecole Pratique des Hautes Etudes, juin 1972.
  - Onzième Congrès des Grands Barrages.- Conséquence des barrages sur l'environnement.- Rapporteur Y. CHERET. Madrid, juin 1976.  
Synthèse in O. GODARD, P. LAGADEC.- Comptabilisation des plus ou moins values liées à l'aménagement des ressources en eau.- CIRED-SEDES, janvier 1974 (tome 1. Analyse bibliographique).



- (6) Voir, par exemple, LOVINS, A.B.- *Long term constraints on human activity.*- in Environmental Conservation. Vol. 3, n° 1, spring 1976.
- (7) FORRESTER, J.- *La planification sous le règne des influences dynamiques des systèmes sociaux complexes.*- in Prospective et Politique.- OCDE, Paris 1970.
- (8) PICHT, G.- Réflexions au bord du gouffre.- Laffont Ed., Paris, 1976, p. 19.
- (9) MORIN, E.- *Le retour de l'évènement.*- in Communication. Ecole Pratique des Hautes Etudes, Centre d'Etude des Communications de Masse, n° 18, p. 16, 1972.
- (10) Voir GABORD, D.- Inventons le Futur.-Plon, Paris, 1964 (traduction française).
- (11) BROOKS, H., dans la préface de l'ouvrage de J.C. DERIAN et A. STAROPOLI : Technologie Incontrôlée ? P.U.F., Paris, 1975.
- (12) HEIMAN, F. : La Société et la maîtrise de la technologie.- OCDE, Paris, 1973 (p. 29).
- (13) WEDGWOOD-BENN, A.- *The Technical power and the people.*- Bulletin of the Atomic Scientists.- dec. 1971, pp. 24-25 (cité par F. HEIMAN. op. cit. p. 26).
- (14) PICHT, op. cit., p. 127.
- (15) DUBOS, R.- *Environnement : les dangers de l'adaptation.*- in Dialogue, vol. 3, n° 1, p. 77, 1972.
- (16) MORIN, E.- op. cit., p. 6, p. 14.

- (17) Voir LAGADEC, P.- L'impact des grands projets de développement sur l'environnement. Le cas de la raffinerie de Brest. Contribution à la théorie de la planification.- E.H.E.S.S., Paris, 1976.
- (18) BACHELARD, G.- La formation de l'esprit scientifique : contribution à une psychanalyse de la connaissance objective.- J. Vrin, 7e ed., Paris, 1970 (pp. 212-213)
- (19) GREEN, H.P.- *The adversary process in technology assessment.*- in ouvrage collectif Technology Assessment.- R.G. KASPER ed.- Praeger Publishers, New-York, 1972 (p. 55) (cité par F. HETMAN op. cit. p. 380)
- (20) DUBOS, R.- op. cit. p. 76.
- (21) DERIAN, J.C., STAROPOLI, A.- La technologie incontrôlée ?.- P.U.F. Sup., Paris, 1975 (p. 27).
- (22) OTWAY, H.- Risk assessment and social choice.- Research Memorandum, IIASA, February 1975 (p. 1).
- (23) Voir les observations de W.D. ROWE.- Panel Discussion.- in Risk analysis : industry, government and society.- 10th International T.N.O. Conference.- Rotterdam 24-25 February 1977.
- (24) OTWAY, H.- Present status of risk assessment.- T.N.O. Conference.- op. cit. p. 16.
- (25) STARR, C.- *Social benefits versus technological risk.*- Science 165, 1969, pp. 1232-1238 ; C. STARR.- *Perspectives on benefit - risk decision making in the U.S.*- National Academy of Engineering Report.
- (26) KLETZ, T.A.- *The risk equation : What risks should we run ?.*- New Scientist.- 12 May 1977 (p. 320).
- (27) Voir par exemple Vis Van HEEMST.- Panel discussion.- T.N.O. Conference.- op. cit. pp. 123-124.

- (28) KLETZ, T.A.- op. cit. p. 320.
- (29) idem p. 322.
- (30) Mc GINTY, L. ; G. ATHERLEY.- *Acceptability versus democracy.*- New Scientist.- 12 May 1977 (p. 324).
- (31) STREETEN, P.- *Cost-benefit and other problems of method.*- in Political Economy of Environment.- Mouton, The Hague.- Paris, 1972 (p. 53).
- (32) Mc GINTY, L. ; G. ATHERLEY.- op. cit. p. 323.
- (33) KAPP, K.W.- *Social costs, neoclassical economics, environmental planning : a reply.*- in Political Economy of Environment.- op. cit. p. 124.
- (34) Mc GINTY, L. ; G. ATHERLEY.- op. cit. p. 324.
- (35) OTWAY, H.- Research Memorandum. op. cit. p. 8.
- (36) Mc GINTY, L. ; G. ATHERLEY.- op. cit. p. 323.
- (37) FISCHBEIN, M. ; I. AJZEN.- Belief, attitude, intention and behaviour : an introduction to theory and research.- Addison-Wesley Publ. Co. Reading, Massachusetts, 1975. Cité par OTWAY, H.- T.N.O. Conference.- op. cit. p. 9.
- (38) OTWAY, H.- T.N.O. Conference.- op. cit. p. 11.
- (39) NIZARD, L. ; J. TOURNON.- *Des rapports entre perceptions sociales, demandes sociales et politiques régulatrices en matière d'environnement.*- in Analyse socio-économique de l'environnement. Problèmes de méthode.- Mouton, Paris La Haye, 1973 (p. 155 ; p. 161).
- (40) Idem p. 159.

- (41) Voir, par exemple, LAGADEC, P.- op. cit.- Futuribles.- 1977.
- (42) SIMON, H.A.- Models of Man.- Wiley, New-York, 1957.- cité par OTWAY, H.- T.N.O. Conference.- op. cit. p. 12.
- (43) OTWAY, H.- T.N.O. Conference.- op. cit. p. 13.
- (44) NIZARD, L.- *Qualité de la vie et environnement ; problèmes de méthode et directions de recherche*.- in Analyse socio-économique de l'environnement.- op. cit. p. 150.
- (45) Voir quelques exemples en annexe.
- (46) CYERT, R. ; J. MARCH.- A Behavioural Theory of the Firm, Englewoods Cliffs, N.J., Prentice Hall, 1963.

ANNEXE

---

RESPONSABLES ET OPPOSANTS DIVERS FACE AU RISQUE.

Illustration de quelques comportements au travers de déclarations  
sur le cas du projet de complexe pétrolier à Brest (1)

---

QUELQUES DONNEES SUR LE CAS DE LA RAFFINERIE DE BREST (2)

Promis par le gouvernement, étudié, mis en oeuvre, le projet d'implantation d'un complexe pétrolier à Brest fut finalement abandonné ; les problèmes d'environnement ayant joué un rôle essentiel dans l'agonie et la mort de cette opération.

La décision d'implanter une unité de raffinage (d'une capacité de 3 à 4 millions de tonnes) et un appontement pétrolier (pour navires de 200 000 tonnes) dans la région brestoise fut prise le 9 octobre 1968, dans le cadre d'une série de mesures en faveur de la Bretagne. L'Etat réaffirma son engagement le 2 février 1969, par la voix du président de la République. Les études débutèrent alors et, à la fin du mois de décembre 1971, les principales caractéristiques techniques du projet purent être précisées. Pour mener à bien l'opération -la mise en service du complexe étant prévue pour la fin de 1974- un syndicat mixte associant le département, la Chambre de Commerce de Brest et la municipalité brestoise fut constitué le 21 juin 1971. C'est alors que le projet, dans ses grandes lignes, fut présenté à la population. Son financement serait largement assuré par les compagnies pétrolières. Jusqu'au début de 1972, chacun essaya d'en savoir plus, de s'informer, notamment sur les questions relatives à la protection du milieu. Entre temps, le projet avait été confirmé par G. Pompidou qui avait repris l'engagement de son prédécesseur et qui avait invité les compagnies pétrolières -très réservées sur l'intérêt économique du projet- à surmonter leurs réticences. Elles le firent, mais seulement en apparence, freinant de tout leur poids cette opération jugée par elles anti-économique.

A l'hésitation locale succéda bientôt l'opposition (1972-1973). Elle se durcit au fil des mois alors que les uns affirmaient le caractère nécessaire et irréversible du projet et que les autres exigeaient la réouverture du dossier, du fait des dangers que l'opération faisait courir à la rade de Brest. Le tableau ci-après présente une carte simplifiée de ce conflit qui ne s'est pas structuré selon les lignes de clivage classiques.

Face à la gravité de la situation créée, le gouvernement convia finalement tous les intéressés à réexaminer l'opportunité de l'opération, le

- (1) D'après P. LAGADEC.- L'impact des grands projets de développement sur l'environnement. Le cas de la raffinerie de Brest. Contribution à la théorie de la planification.- E.H.E.S.S., Paris, 1976.
- (2) D'après P. LAGADEC.- L'étude d'impact : instrument d'évaluation des décisions lourdes.- Futuribles, n° 9, hiver 1977 (annexe p. 51 et p. 54).

12 octobre 1973. Après la décision, les études, un début de mise en oeuvre, venait ainsi la concertation sur le fond. D'explosive à l'été 1973, la situation devenait alors seulement très confuse.

Finalement, la "crise de l'énergie" permit d'habiller honorablement le "report" d'un projet qui devenait dangereux à tous niveaux.

Soulignons tout de même que ce débat, développé malgré les responsables brestois au sujet de l'utilisation alternative des ressources locales, n'aurait certainement pas eu le loisir de s'instaurer si les acteurs les plus puissants -les compagnies pétrolières- avaient jugé le projet opportun de leur point de vue. On mesure d'autant mieux les conditions dans lesquelles peuvent être engagées des décisions lourdes quand personne n'a intérêt à en voir expliciter les conséquences.

CARTE SIMPLIFIEE DU CONFLIT

<i>Groupes ou acteurs favorables au projet</i>	<i>Groupes aux positions moins claires</i>	<i>Groupes ou acteurs opposés au projet</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Principaux responsables :</li> <li>- municipalité de Brest (puis communauté urbaine)</li> <li>- Chambre de commerce et d'industrie (CCI)</li> <li>- Services de l'équipement de Brest</li> <li>. M. le député UDR de Brest, conseiller général</li> <li>. Jeune chambre économique de Brest et de sa région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Conseil général</li> <li>. C G T</li> <li>. Parti Communiste</li> <li>. Etat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Marins-pêcheurs et ostréiculteurs de la rade de Brest</li> <li>. Agriculteurs</li> <li>. E. Leclerc</li> <li>. G. de Poulpiquet, député UDR du Finistère, conseiller général</li> <li>. Personnalités et organismes scientifiques</li> <li>. Union démocratique bretonne</li> <li>. Parti socialiste</li> <li>. C F D T</li> <li>. Presse locale</li> <li>. Compagnies pétrolières</li> </ul>

RESPONSABLES

OPPOSANTS

1. Points d'ancrage des raisonnements développés.

"En étudiant la période de 15 ans, comprise entre 1975 et 1990, il apparaît qu'il faudra impérieusement avoir créé 45 000 emplois nouveaux à cette échéance.

D'où la double action engagée localement :

- définition de la politique économique, en accord avec les objectifs de l'Aménagement du Territoire (type d'industrialisation et recherches des activités),
- mise en place d'une structure de développement et d'une politique foncière.

La mise en place du complexe pétrolier est l'un des premiers pas fait dans la réalisation de la politique de développement de l'agglomération brestoise."

Source : Syndicat mixte pour la création et l'aménagement de zones industrielles et maritimes dans la région de Brest : Complexe pétrolier, avril 1973 (43 pages) (p. 5).

"Avec un stock d'huîtres que l'on peut évaluer à près de 10 000 tonnes, la Rade de Brest s'inscrit déjà parmi les centres les plus florissants de l'ostréiculture, non seulement de France mais du monde"

Source : Comité local des Pêches, La Pollution, septembre 1972 (19 pages, 9 annexes) (p. 14).

## 2. La fixation du programme.

Vous ne pouvez pas dire, (...), que votre organisation a été ignorée. La décision a été prise au plus haut niveau, après de nombreuses réunions interministérielles, lesquelles, par définition, rassemblent toutes les autorités intéressées, et par conséquent, les autorités maritimes dont dépend votre organisme.

D'autre part, lorsque l'affaire est "descendue" au plan local et que le Syndicat mixte a été mis en place pour être l'interlocuteur local, des contacts ont été recherchés avec toutes les parties intéressées, y compris votre organisme, mais ils n'ont pas été trouvés puisque vous les avez refusés.

Vous comprendrez donc aisément que je ne puis accepter de voir taxer de contraires aux principes de concertation et de dialogue les "procédés" du Syndicat mixte.

Que vous ayez des idées sur la nature et la forme d'un développement économique de notre région, nous ne vous en contestons pas le droit, non plus d'ailleurs qu'à tous les citoyens de cette région. Nous-mêmes, en qualité de mandants de ces citoyens, nous avons considéré que c'était une mission dont nous étions investis. Notre prise de conscience dans ce domaine remonte loin dans le temps puisque voilà plus de 15 ans que nous avons attaqué ce problème.

Je ne puis donc accepter votre jugement car je crois que rarement une "politique de développement" a été autant "étudiée, homogène, harmonieuse et planifiée"...

Personnellement, je suis convaincu qu'il n'existait pas d'autres voies que celle alors choisie et sur laquelle toutes les instances ayant à en connaître, y compris la vôtre, ont à un moment ou un autre, donné leur adhésion".

Source : Lettre du président du syndicat mixte à monsieur le président du Comité local des Pêches maritimes, avril 1973.

"...les organismes professionnels de la pêche et de l'ostréiculture ont été, et sont, totalement ignorés dans les débats sur l'élaboration et la prise de décisions.

De tels procédés nous semblent contraires aux principes de concertation, de dialogue prônés par tous, y compris par les promoteurs des projets sus-cités.

Nous vous confirmons également notre ferme volonté de nous opposer à la réalisation de projets qui mettraient en cause l'existence même de nos activités.

Nous considérons qu'en matière de développement économique, auquel il va de soi, nous sommes favorables, il est important de tenir compte de tous les éléments en présence.

Nous restons convaincus que tout investissement important doit être décidé en fonction d'un choix réfléchi entre plusieurs alternatives qui appartiennent à une politique de développement étudiée, homogène, harmonieuse et planifiée.

Il apparaît avec évidence que tel n'a pas été et n'est pas le cas pour les projets pétroliers en rade de Brest.

C'est pourquoi nous sommes de ceux qui, face à ce dossier, pensons qu'il est souhaitable que la raison l'emporte sur la passion, et qu'il est indispensable que les problèmes posés par l'industrialisation de notre région soient étudiés avec objectivité et réalisme.

En regrettant vivement, ..., que vous n'ayez pas cru devoir, ni consulter les organismes maritimes sur un sujet qui pourtant les concerne très directement, ni tenir compte de la profonde inquiétude que ressentent les populations du littoral, nous espérons toutefois que vous voudrez bien nous adresser l'étude réalisée sous la responsabilité du C.N.E.X.O." (\*)

Source : Lettre du Président du Comité local des Pêches Maritimes de Brest au Président du Syndicat mixte, 19 avril 1973.

(\*) Centre National pour l'Exploitation des Océans.



### 3. L'information.

#### . Les réunions

"C'est à partir de la fin de 1971, c'est-à-dire peu après sa création, que le Syndicat mixte s'est préoccupé d'informer. Avant, seules les Administrations d'Etat étaient maîtresses des décisions. Cette période préalable, consacrée principalement à la recherche des données, formalité sans laquelle aucune information, ni étude, ni action, ne serait possible, a semblé-t-il néanmoins donné lieu à une information.

La preuve en est que les marins-pêcheurs et les ostréiculteurs ont pu infléchir la décision sur le choix de la localisation de l'apportement pétrolier.

Les éléments nécessaires réunis, une campagne a été entreprise et l'information a été donnée, soit sous forme de communications à la presse, soit sous forme de réunions"

"- le 23.11.1971 : réunion à la sous-préfecture de Brest, en présence du comité de défense de Lanvian, en vue de rechercher l'aide qui pourrait être apportée aux futurs expropriés sur le plan du logement, de l'emploi, etc. : refus de dialogue par le comité de défense et rupture des conversations ;

- le 17.2.1972 : exposé devant les conseils municipaux de St-Divy, Kersaint, Plabennec : cette réunion n'a pu être tenue en raison de l'opposition d'un conseiller municipal de St-Divy, responsable agricole qui estimait l'information inutile. La réunion a été annulée et reprise quelques minutes plus tard avec les seuls auditeurs intéressés ;

- le 17.2.1972 : réunion à l'intention du conseil municipal de Guipavas : la réunion a été troublée pendant plusieurs heures par une ronde assourdissante de tracteurs agricoles. De plus, les locaux de la mairie ont été souillés et un conseiller municipal sérieusement molesté ;

- le 19.2.1972 : à Brest, exposé réservé spécialement à tous les utilisateurs de la Rade. Invités : le comité de défense des utilisateurs de la Rade, le comité local des pêches. Assistant : 1 personne, l'Adminis-

"La réunion du 12 février s'est déroulée comme toutes les autres : ce fut l'exposé à partir d'une décision déjà prise. Ils ont organisé une "tournee des popottes" pour convaincre les gens. Le document des promoteurs (\*) souligne que les orateurs étaient des gens compétents. Certes, ils étaient du B.E.T.U.R.E. et connaissaient bien certains problèmes. Mais quand nous leur avons posé des questions sur la biologie marine, ils ont répondu que c'était là un secteur qu'ils ne dominaient pas : ils étaient spécialistes de la pollution atmosphérique. Nous leur avons demandé quelles études ils avaient faites et s'ils étaient prêts à nous les communiquer : ils n'avaient rien. De plus, alors que ces éminents spécialistes avaient commencé par dire qu'ils étaient impartiaux et très objectifs, moins de dix minutes après le début de la conférence, le secrétaire général du Syndicat mixte s'est levé et a distribué un document de la société BP, une jolie plaquette démontrant la propreté des raffineries.

L'incompétence en biologie marine de ces techniciens, le caractère à sens unique des exposés ne nous ont pas convaincus, bien au contraire, de l'utilité et de l'honnêteté de ces réunions. On y parlait aussi de la création d'emplois : le chiffre cité variait en fonction des réactions de l'auditoire : 300 à Plougastel, le lendemain 600, un autre jour 1 000 ou 1 200, etc. Ainsi, un manque complet de sérieux.

Quant à la réunion du 19 février, effectivement, comme l'indique le document du Syndicat mixte, nous n'y sommes pas allés et pour cause ! Nous étions allés aux réunions précédentes et nous savions comment elles se passaient.

Ainsi, ces réunions ont bien eu lieu mais l'information restait à sens unique : les gens venaient écouter ce que monsieur le maire avait décidé - ce n'est pas ce que nous entendons - nous - par "dialogue et concertation".

Le dialogue et la concertation auraient aussi voulu que ces réunions n'aient pas lieu en 1972, mais avant"

Source : Entretiens avec des représentants des marins-pêcheurs, octobre-novembre-décembre 1973, janvier-avril-mai 1974.

(\*) voir page III-1. source des citations à gauche de la page.

trateur en chef de l'inscription maritime ;  
 - le 10.4.1972 : séance publique d'information à Guipavas : la réunion n'a pu être tenue en raison de l'opposition de la salle".

Source : Syndicat mixte pour la création et l'aménagement de zones industrielles et maritimes dans la région de Brest : Complexe Pétrolier, avril 1973 (43 pages) (pp. 19, 20 et 21).

. Les rapports et leur diffusion

La ville de Brest fait savoir qu'elle ne peut diffuser le rapport demandé au C.N.E.X.O. par suite de difficultés de reproduction.

"Le sénateur-maire avait dit publiquement que l'étude serait naturellement largement diffusée. Or quand elle a été remise à la mairie (première quinzaine d'avril 1973), il a prétexté de difficultés de reproduction pour éviter toute publication".

Source : Entretiens avec des représentants des marins-pêcheurs. Octobre-novembre-décembre 1973, janvier-avril-mai 1974.

"Eviter tout tapage autour de la raffinerie, laisser les choses suivre leur cours comme si de rien n'était, telle semble être la ligne de conduite présente des tenants du complexe pétrolier. Ce rapport, pourtant nous l'avons eu"...

Source : "Le rapport du C.N.E.X.O. sur la pollution de la Rade : "Il faut prévoir plus de 3 accidents par an au niveau de l'apportement pétrolier"" in Le Télégramme, 29 juin 1973.

"J'ai été obligé de constater qu'on faisait un barrage contre les réunions d'information pour les retarder, et, qu'au cours de ces réunions, les scientifiques qui développaient des thèses défavorables pouvaient difficilement s'exprimer ; leur rapport n'était diffusé qu'avec parcimonie. On allait jusqu'à dire qu'il n'y avait pas la possibilité de les ronéotyper"

Source : G. de Poulpiquet, lettre à monsieur le président de la Chambre de Commerce, Assemblée Nationale, 27 novembre 1973.

. L'ouverture des dossiers

" les études peuvent fort bien être communiquées à ceux qui s'y intéressent, à condition toutefois qu'elles soient terminées. L'information a tendance à se transformer en pollution des esprits, au moins aussi grave que la pollution de la Rade, et les "Universitaires" ne sont pas étrangers, malheureusement, à ce phénomène. Cette pollution se développe avec des campagnes de presse".

Source : Département du Finistère, Conseil général, extrait du procès-verbal des délibérations, séance du 12 janvier 1973.

"Je ne vois pas en quoi le fait d'informer ces gens-là (les groupes concernés) puisse être un mal, au contraire. Si, vous, personnellement, vous êtes au courant d'un certain nombre de choses, il y a des gens qui ne le sont pas et le fait de les informer peut justement mettre un terme à l'agitation que vous regrettez"

Source : Département du Finistère, Conseil général, extrait du procès-verbal des délibérations, séance du 12 janvier 1973.

"Je pense que nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer. En effet, nous n'avons pas d'éléments. En tout cas, moi, j'en ai très peu ; je n'ai même pas encore le dernier rapport soi-disant sorti il y a quinze jours ou trois semaines, et c'est vrai pour d'autres également... Il faudrait qu'en face de nous, avant de prendre notre décision, viennent plancher des techniciens connaissant le problème. A ce moment-là, nous pourrions peut-être avoir des idées, parce que les arguments des uns et des autres, plus ou moins compétents, ne nous permettent pas de nous déterminer".

Source : Département du Finistère, Conseil général, extrait du procès-verbal des délibérations, première session ordinaire de 1973, séance du 14 mai 1973.

. Conclusion

"Dire qu'il n'y a pas eu information est une contre-vérité. L'information a été donnée et elle a été importante, mais elle a souvent été refusée. Aurait-elle pu être prolongée ? Oui, certes, si elle avait abouti rapidement sur une concertation qui nous a été refusée au moment où elle pouvait être le plus profitable".

Source : Syndicat mixte pour la création et l'aménagement de zones industrielles et maritimes dans la région de Brest : Complexe pétrolier, avril 1973 (43 pages) (p. 21).

"Voyant avec quelle désinvolture était mené tout cela, j'ai conclu que l'opération se faisait avec le maximum de risques.

Ces erreurs commises, j'étais encore disposé à laisser faire, et je défendais même le mini-complexe pétrolier en campagne électorale. "le choix est fait" disais-je, "je crois que

*c'est une erreur, mais on est au point de non retour. Il reste à obtenir des assurances et des garanties".*

*J'insistais pour que des études soient faites et surtout, communiquées à tous les élus du monde politique ou économique de l'arrondissement de Brest. Cela n'a été fait que très partiellement et après réticences".*

Source : G. de Poulpiquet, lettre à monsieur le président de la Chambre de Commerce, Assemblée Nationale, 27 novembre 1973.

#### 4. Le labyrinthe du débat technique = Le pétrole est-il compatible avec la pêche, la conchyliculture et l'aquaculture ?

##### . Des exemples

"Affirmer a priori comme l'a fait le Docteur Maurice Aubert, directeur du CERBOM (INSERM Nice), que l'implantation d'un complexe pétrolier à Brest devait inexorablement conduire à une pollution néfaste en se référant surtout à la situation de l'étang de Berre, ne tient pas compte d'un certain nombre de faits :

- volonté farouche des responsables locaux de ne pas sacrifier une rade dont tous les Brestois, sans exception, sont les utilisateurs ;
- volonté des raffineurs et pétroliers de participer à une opération de sauvegarde de l'environnement dans le cadre d'un développement économique ;
- progrès de la technique et de la technologie ;
- caractéristiques du site qui se présente à Brest sous la forme d'une masse d'eau de plusieurs centaines de millions de mètres cubes (près de 3 milliards de m<sup>3</sup>), en mouvement constant et en large communication avec la haute mer, et qu'il faut opposer à l'eau quasi stagnante de l'Etang de Berre (à peine un peu plus de 1 milliard de m<sup>3</sup>) et le canal de communication avec la Méditerranée ;
- mais un fait essentiel réside dans l'état d'esprit au moment de la construction des raffineries de Berre. A une époque où la notion de protection de l'environnement n'existait pratiquement pas, il pouvait paraître plus expédient d'indemniser les ayants droit de la pêche, que d'imaginer une épuration poussée des effluents, non prévue à l'origine, et dont on ne connaissait d'ailleurs pas encore toutes les possibilités."

Source : Syndicat mixte pour la création et l'aménagement de zones industrielles et maritimes dans la région de Brest : Complexe pétrolier, avril 1973 (p. 16).

##### . L'étang de Berre

"...Vous me demandez s'il serait possible à notre laboratoire d'effectuer une étude de ce problème.

Je pense que cette étude est superflue et ne ferait que grever inutilement le budget de votre syndicat, car tous les travaux scientifiques effectués sur ce sujet par de nombreux laboratoires en France ou à l'étranger ont toujours mis en évidence les destructions écologiques dues à ce type de pollution.

Dans l'état actuel de la technique, il nous apparaît impossible que cette pollution ne survienne pas à la suite de la réalisation de ces installations.

Nous en avons pour preuve l'étang de Berre, bordé par deux complexes pétroliers dont la faune et la flore ont été suffisamment perturbées et l'activité piscicole impossible à exercer pour que les marins-pêcheurs locaux aient été obligés à une reconversion et à l'octroi d'indemnisation.

Certes la Rade de Brest communique avec la haute mer plus largement que l'étang de Berre (...) mais, de toute façon, la prédominance des vents d'ouest qui soufflent sur votre côte, ne peut que déplacer vers le fond de la rade les nappes d'hydrocarbures dues aux pertes prévisibles tant au niveau de l'apportement que de la raffinerie.

Quant aux précautions à envisager pour lutter contre cette pollution, c'est avec beaucoup de scepticisme que je les envisage car si elles étaient efficaces, on ne continuerait pas à polluer l'étang de Berre et les estuaires où existe ce genre d'installations. En réalité, votre problème doit être jugé au niveau de la politique économique de la région et de la nation.

Doit-on sacrifier les ressources naturelles de certaines régions et transformer le mode de vie actuel de leurs habitants au profit

de l'industrie et de ses conséquences financières et également écologiques ? Dans l'absolu, le choix de la solution dépend finalement des raisons de vivre, de l'idéal poursuivi et de la conception que l'on a du bonheur."

Source : Comité local des Pêches, La Pollution, septembre 1972 (annexe 9). Lettre du Docteur Aubert.

### . La baie d'Hiroshima

"La raffinerie de Marifu, dans la baie d'Hiroshima au Japon, mérite qu'on s'y arrête plus longuement. C'est une des plus grandes raffineries du Japon, quoique d'une capacité de 7 millions de tonnes seulement. De conception ancienne (les rejets d'eaux résiduaires sont de l'ordre de 100 millions de m<sup>3</sup>/an pour un peu plus de 1 million de m<sup>3</sup> à Brest). Elle se situe au plus près à 3 kms des parcs à nautres, en eau profonde, d'un très important centre ostréicole.

La différence essentielle avec Brest est qu'il existe déjà autour de la baie de Hiroshima une importante activité industrielle (pétrochimie, papeterie...). C'est une situation intéressante car elle est représentative d'un futur brestois, corrigé en fonction des progrès techniques et technologiques.

Les normes de rejet, d'après ce que nous avons pu savoir, sont très comparables à celles exigées chez nous (en particulier, un dosage hydrocarbure limité à 5 ppm, quelquefois à moins selon les circonstances). Il semble d'ailleurs, sans que l'on puisse être plus affirmatif, qu'elles soient d'institution récente.

Le port pétrolier est équipé pour recevoir des pétroliers de 200 000 tonnes. Et dans ce contexte industriel à l'échelle japonaise, les activités ostréicoles ont conservé leur place et poursuivent leur progression ; mieux, dans cette région on cultive industriellement une algue alimentaire, "le nori", dont la sensibilité à la pollution est extrême.

La pêche, activité importante au Japon, continue à s'exercer dans la baie d'Hiroshima sans dommage.

Source : Complexe pétrolier, op. cit., pp.16-17.

Démenti d'un expert de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (ISTPM) :

"Dans la baie d'Hiroshima, il semble que l'ostréiculture soit condamnée à disparaître progressivement au profit de l'industrialisation."

Source : Préfecture du Finistère, complexe pétrolier de Brest, réunion du 28 avril 1973 à la préfecture, procès-verbal.

. L'étang de Thau (raffinerie de Frontignan)

*"Il existe à Frontignan, près de Sète, une raffinerie de pétrole depuis 53 ans. Le bassin de Thau est entouré d'un complexe pétrolier et chimique groupant, outre la raffinerie, une dizaine de sociétés qui emploient plusieurs centaines de personnes. L'élevage des huîtres et des moules, dans le bassin, n'a jamais été gêné par des installations industrielles. Un vignoble de renommée mondiale produit du muscat à Frontignan. Les vignes sont situées aux abords immédiats de la raffinerie de pétrole, certaines à moins de 200 m. de ses clôtures."*

Source : Le Télégramme, 26 février 1969.

*"Avec l'ISTPM, nous avons vu la raffinerie de Frontignan. Le directeur a cru que nous étions des élus. Quand nous avons situé le problème de l'implantation d'une raffinerie à proximité d'un centre ostréicole, sa réaction a été : "Et on vous a laissés faire ça !". Sa stupefaction fit cependant très vite place au désarroi lorsque nous lui avons dit qu'il se méprenait, que nous n'étions pas les promoteurs du projet, mais les représentants des marins-pêcheurs"*.

Source : Entretiens avec des représentants des marins-pêcheurs. Octobre-novembre-décembre 1973, janvier-avril-mai 1974.

. La foi et le doute

*"La raffinerie apportera certainement 1 000 emplois, mais il existe un risque (faible) de faire disparaître temporairement une petite partie des bancs ostréicoles proches de l'appontement (la pêche et les bancs profonds ne paraissant courir aucun risque)"*.

Source : Syndicat mixte pour la création et l'aménagement de zones industrielles et maritimes dans la région de Brest : Complexe pétrolier, avril 1973, p. 40.

Au contraire, les marins-pêcheurs se plaisent à citer les propos du principal tenant du projet au Conseil général (2e session ordinaire de 1971) :

*"Quand on voit le nombre d'années qu'il faut pour imposer aux industriels un certain nombre de solutions, on est, évidemment, un peu sceptique quant aux chances de lutter contre la pollution"*.

## 5. La communication entre partisans et opposants

### . Responsables - Marins-pêcheurs

Le Président du Syndicat mixte :

"L'industrialisation intelligente est celle qui crée des emplois autres que des emplois d'O.S. Elle suppose autre chose que des craintes érigées en dogme alors que tout prouve que les techniques d'aujourd'hui et la volonté des hommes peuvent les rendre vaines. Elle suppose tout autre chose que le dénigrement systématique de tout ce qui est fait, de tout ce qui est proposé, de cette espèce de maïeutique des malheurs dans laquelle certains semblent vouloir se complaire et qu'ils semblent vouloir imposer à tous. Rien n'a jamais été construit de valable, de durable, dans le désespoir et le mépris des hommes".

Source : Ouest-France, 27, 28, 29, 30 et 31 mars 1973.

"Qu'on reprenne loyalement l'historique de notre mouvement. Jamais nous n'avons "dénigré systématiquement". Comme le Président du Syndicat mixte, nous voulons "l'industrialisation intelligente" de notre région. Nous avons même proposé des solutions qui permettent de tenter l'expérience de la raffinerie aux moindres risques, en lui changeant d'implantation et en conservant les chances que nous nous sommes données. Toutes nos tentatives se sont heurtées à des fins de non recevoir. Désormais, dire son avis c'est dénigrer ; dénoncer des dangers évidents, scientifiquement prouvés, c'est s'engager dans la "maïeutique des malheurs". Pourtant, si "maïeutique" il y a, c'est bien celle de la parole qui engendre la parole. Elle peut convenir à un avocat habitué à défendre toutes les causes, bonnes ou mauvaises, mais ce n'est pas ainsi que l'on fait une industrialisation intelligente. Pour l'instant, les mots ne suffisent pas à nous convaincre, nous attendons d'autres preuves pour arrêter notre action. Ce qui est en jeu est trop lourd de conséquences..."

Source : Le Télégramme, 23 mars 1973.

### . Responsables - Universitaires

"Un professeur du Collège de France avait bien démontré "scientifiquement" que les voyages en trains à plus de 25 km-h. dans les tunnels seraient mortels pour les voyageurs... Les scientifiques peuvent se tromper, et, surtout, ne sont pas compétents pour parler de techniques ; on peut être spécialiste des oursins et ne rien connaître en matière de barrage anti-pollution".

Source : Le Télégramme, 18-19 novembre 1973.

"La section s'élève contre les affirmations malveillantes et certains notables locaux qui mettent en doute la compétence de biologistes marins, dont certains de renommée internationale, et visent à discréditer la recherche scientifique et la profession de chercheur aux yeux du public.

C'est au contraire par un développement de la recherche fondamentale et appliquée (...) que pourront être maîtrisés certains des problèmes posés par le développement industriel".

Source : Déclaration du syndicat F.E.N. des chercheurs scientifiques, Section du Finistère, 27 novembre 1973.



"L'un de mes anciens professeurs en Sorbonne disait volontiers :  
"Lorsqu'un scientifique vous affirme qu'un phénomène existe, vous pouvez le croire, mais lorsqu'il vous dit qu'une chose est impossible, c'est beaucoup moins sûr ; la preuve en est que le progrès scientifique est précisément constitué par la réalisation de ce qui a été précédemment jugé impossible par d'autres"". Signé : M. de Bennetot, Docteur es Sciences Physiques de l'Université de Paris.

Source : Le Télégramme, 16 novembre 1973.

"Les hommes qui nous ont entourés de leurs conseils sont tous des scientifiques, des ingénieurs de haute formation ; leur très haut niveau de culture et leurs connaissances font que leurs qualités morales et intellectuelles ne peuvent être mises en doute par personne".

Source : Le Télégramme, 18, 19 novembre 1973.

#### . L'appréciation scientifique

"M. le Préfet estime que l'ensemble des études scientifiques effectuées à ce jour tendent à démontrer cette compatibilité qui sera garantie par d'exceptionnelles mesures techniques de protection. A ce stade, il convient donc de prolonger les efforts de recherches et d'information mutuelle au sein d'un groupe de travail ouvert aux diverses parties concernées".

Source : Préfecture du Finistère, Complexe pétrolier de Brest, réunion du 28.4.1973 à la préfecture, procès-verbal.

. M. Maurin, Directeur de l'ISTPM :  
"Mon expérience m'a montré qu'il y avait incompatibilité entre la présence d'industries pétrolières et l'ostréiculture".

Source : Lettre de C. Maurin au Président du Comité local des Pêches, 4 avril 1973.

. Le Professeur Lucas, Directeur du Laboratoire de zoologie marine de la Faculté des Sciences à Brest :  
"Comme biologiste, je sais que toutes les promesses de garantie contre la pollution sont un leurre".

Source : Le Télégramme, 9 janvier 1973.

. M. Le Fauchoux (CNEXO) :

*"Cette rade est saine, mais elle est sensible... Il existe à l'appontement "des dangers certains" de pollution pouvant dépasser un rejet annuel de 12 tonnes d'hydrocarbures".*

Source : Etude pour le compte de la ville de Brest.- Centre National pour l'Exploitation des Océans (CNEXO).- Implantation d'un terminal pétrolier en rade de Brest. Examen préliminaire des problèmes éventuels posés par la pollution de la rade.- avril 1973.

. Le Docteur M. Aubert du CERBOM :

*"Dans l'état actuel de la technique, il nous paraît impossible que cette pollution ne survienne pas à la suite de la réalisation de ces installations".*

Source : Comité local des Pêches, La Pollution, septembre 1972.

6. La consultation. Le "sondage" de la Chambre de commerce

"La CCI sera très heureuse de connaître l'opinion de la population... Alors, nous saurons tous si notre population souhaite ou non cette raffinerie, souhaite ou non la mise en place de l'infrastructure nécessaire à l'industrialisation, ou souhaite simplement conserver son genre de vie actuel avec les avantages et tous les inconvénients qu'il a et qu'il aura de plus en plus, obligeant nos fils et les fils de nos fils à aller chercher au loin un travail qu'elle estime devoir être trouvé sur place".

Source : Le Télégramme, 2 novembre 1973.

"Nous serions désireux d'avoir votre sentiment, mais nous comprendrions très bien que, par suite de vos occupations, vous puissiez éprouver quelques difficultés à nous répondre et nous considérerions alors votre silence comme un accord".

Source : Chambre de commerce de Brest, lettre du président et tract, 15 novembre 1973.

"Alors que la communauté urbaine essaie de remettre la raffinerie sur les rails de la concertation, la Chambre de commerce vient de prouver qu'elle n'avait rien appris et tout oublié. La voilà donc qui part en quête d'avis favorables au projet de complexe pétrolier en diffusant largement un document établi par la direction de l'Équipement. On avait souligné, en temps utile, les contradictions que présente ce rapport. Cette fois, il faut faire plus. Car la lettre qui l'accompagne confine tout simplement à l'escroquerie intellectuelle. On y dit tout d'abord que le choix est grave. C'est donc qu'il existe plusieurs possibilités ; accepter le programme, le rejeter, ou encore le modifier. Pourtant La Chambre de commerce ne présente que les arguments favorables à l'implantation de la raffinerie. Après tout, c'est la règle du jeu. Passons.

Mais il y a pire : "Nous serions désireux, dit la Chambre de commerce, d'avoir votre assentiment. Nous comprendrions très bien que, par suite de vos occupations, vous puissiez éprouver quelques difficultés à nous répondre et nous considérerions alors votre silence comme un accord". Le procédé est déloyal. Jamais encore on ne l'avait utilisé avec autant d'aplomb et d'assurance. Alors, de deux choses l'une : ou la Chambre de commerce cherche sciemment à tromper, ou bien elle fait preuve d'une énorme naïveté. Mais dans les deux cas, la voilà discréditée pour la suite des discussions".

Source : Ouest-France, 22 novembre 1973.

. Les journées-débat de la Communauté Urbaine

Selon les vœux du Premier Ministre, les responsables organisent une consultation à l'automne 1973.

*"Ne croyez-vous pas, et cette question nous paraît essentielle, que ces journées viennent bien tard ?*

*Information, consultation, que veulent dire ces mots ? Pour nous, l'emploi de ces termes consiste à faire participer des gens à une décision qui les concerne directement. Le processus utilisé pour retenir le site de la rade de Brest, nous permet aujourd'hui d'affirmer que ces mots sont vides de sens. Nous avons conscience d'avoir été systématiquement tenus à l'écart des problèmes qui nous touchent pourtant directement. Alors, permettez-nous de refuser cette parodie de débat où des gens trop sûrs d'eux n'ont que mépris pour nous qui n'avons d'autres soucis que de défendre notre emploi, notre droit au travail et celui de nos enfants".*

Source : Le Télégramme, 3 décembre 1973.

7. Le risque. Première perception

"Les installations de la raffinerie s'intègrent dans le paysage, sans pour autant y être camouflées ou travesties. Les couleurs se marient avec celles du ciel et de la terre. Des arbres rendent le monstre pétrolier invisible des alentours. Et même, au voisinage des tours géantes bordées de tuyauteries, les alouettes des champs égrènent leurs mélodies et se livrent à des acrobaties aériennes..."

Source : Département du Finistère, DDE, Port de Brest : Raffinerie de Brest, 24 décembre 1971, p. 10.

"La décision étant prise, les marins-pêcheurs ont cherché à prendre connaissance des dossiers préalables à ce projet afin d'examiner les conditions dans lesquelles était prévue la lutte contre la pollution. Très vite, ils se sont aperçus que ces documents n'existaient pas, aux dires des promoteurs du projet eux-mêmes.

Le seul document auquel on puisse faire référence est une plaquette de la Direction Départementale de l'Équipement dans laquelle le passage sur la protection de l'environnement ne manque pas de poésie".

Source : Union des Coopératives Ostréicoles de l'Ouest-Bretagne, Comité Local des Pêches Maritimes de Brest, Syndicat CFDT des Marins-pêcheurs de la Rade de Brest.- L'Avenir de la rade de Brest - Pêche, Ostréiculture, Aquaculture ou Raffinerie, décembre 1972, p.4.

. La négation - Le refus

"M. le préfet estime que l'ensemble des études scientifiques effectuées à ce jour tendent à démontrer cette compatibilité qui sera garantie par d'exceptionnelles mesures techniques de protection.

M. le préfet constate à nouveau que cette compatibilité est établie sur le plan scientifique.

M. le préfet clôt la discussion en réaffirmant son intention de constituer un groupe de travail, selon les dernières propositions faites par M. Lombard et d'y convier les professionnels afin qu'ils puissent suivre les études et l'évolution du projet ; il se déclare convaincu que ceux-ci, dans leur intérêt même, décideront d'y participer".

Source : Préfecture du Finistère, Complexe pétrolier de Brest, réunion du 28 avril 1973 à la préfecture, procès-verbal.

"Quand on s'est aperçu, par nous-mêmes, des risques, on s'est heurté à un refus total d'examiner la question... et pour cause, puisque le risque est tellement énorme à garantir qu'on se demande comment il pourrait l'être. Le chiffre d'affaires de la rade est de 50 millions de francs et le stock est évalué à 100 millions de francs. De plus, comment définir exactement les causes en cas de perte lente ?".

Source : Entretiens avec des représentants des marins-pêcheurs, octobre-novembre-décembre 1973, janvier-avril-mai 1974.

. Le déplacement de la question

. Il existe d'autres pollutions

"...la rade de Brest reçoit la pollution qui est le lot normal d'un réceptacle de bassin versant de plusieurs milliers d'hectares sur lequel une population de plus de 300 000 personnes vit et y exerce toutes ses activités.

En particulier, les hydrocarbures provenant des déchets de combustion, des pertes par fuite, des vidanges, et résultant de l'activité de : La Marine Nationale ; Port de commerce ; la flotille de pêche ; la flotille de plaisance ; des décharges clandestines ; des stations services ; représentent un volume difficilement mesurable, mais certainement important.

Source : Complexe pétrolier, op. cit., p. 15.

. Les opposants sont aussi des pollueurs

"Ces mêmes personnes polluent la rade, inconsciemment peut-être. Il suffit d'aller le long du rivage, il suffit de les voir jeter les déchets de poisson à l'eau, il suffit de voir certains de leurs locaux autour desquels pullulent les rats... Bref, tout le monde (à commencer par ceux qui parlent de défense de l'environnement) pollue, et l'on ne voit pas pourquoi on refuserait l'implantation de la raffinerie ; si on le fait c'est que l'on est contre l'industrialisation, contre le progrès".

Source : Le Télégramme, 3 octobre 1972.

"... nous aurions souhaité qu'un tel problème, du fait de sa gravité et de son importance pour l'avenir, soit abordé de façon sérieuse".

Source : Le Télégramme, 5 octobre 1972.

. Le refus des études  
et de leur publication

Voir plus haut : 3. Information

Voir plus haut : 3. Information

. Publication d'un grand nombre  
de données approximatives voire fausses

Voir plus haut : 4. Le labyrinthe du débat technique

"Depuis quelques mois, la décision de la collectivité fait l'objet d'attaques dont la cadence se précipite, dont le ton devient de plus en plus polémique et dont le systématisme a comme quelque chose d'orchestré. Devant les erreurs commises, les contre-vérités qui, sciemment ou inconsciemment, sont émises, devant les avis, déclarations, prises de position, manifestations, le Syndicat mixte se doit de dire à nouveau le pourquoi et le comment des choses.

Il ne s'agit ni d'une défense, ni d'un plaidoyer, non plus que d'ouvrir une polémique, mais, très simplement, donner une information aussi objective que possible, basée sur des arguments solides, des faits réels (enquêtes, visites, études de spécialistes, décisions de responsables) analysés dans un contexte général et non pas, comme cela a été trop souvent fait, par les opposants à la raffinerie, en procédant à des examens fragmentaires de la situation".

"Cette décision (de rendre public le dossier de la raffinerie) n'a pas pour but d'ajouter aux prises de position enregistrées jusqu'ici, mais de donner une information complète et objective à toute la population".

"Plutôt que de présenter au public un rapport classique qui risquerait de lasser par excès de technicité et d'ésotérisme, l'information aura la forme de réponses aux critiques formulées au cours des derniers mois".

Source : Complexe pétrolier, op. cit.  
pp. 2 et 4.

"On dit des tas de choses... On en a tellement entendu ! On ne peut plus faire la part entre les affirmations gratuites, celles qui ont pour simple but de tranquilliser les esprits, et les autres... Cela devient du spectacle... du ridicule ! Quelle image donne-t-on ?"

Source : Entretiens avec des représentants des Marins-pêcheurs, 1973-1974, op. cit.

"Sur ce rapport, nous pouvons faire quelques remarques. Nous l'avons en effet soumis à l'examen d'experts économiques. Il pouvaient bien sûr nous expliquer un certain nombre de termes dits techniques ("conditions permissives", "causes endogènes", "facteurs exogènes", "optimum de Pareto au sens strict", "l'effet bien connu dit le multiplicateur Keynésien", etc.) mais ils pouvaient surtout apprécier la solidité scientifique du document. Voici quelques-unes de leurs conclusions :

"Un rapport polémique, biaisé, sans références, et qui manque d'objectivité économique. Il y a un grave danger à prendre pour des réalités des affirmations gratuites qui ne reposent sur aucune preuve ou sur des arguments économiques faux. Le lecteur compétent aurait aimé qu'on lui présentât "un rapport classique" qui ne l'aurait pas lassé par excès de technicité et d'ésotérisme".

Source : Lettres du Comité Local des Pêches aux Conseillers généraux, 10 mai 1973.

. La promesse solennelle

"Jamais nous ne laisserons polluer la rade!"

Source : Le Télégramme, 19 décembre 1973.

"Elle (la Chambre de commerce) est certaine que le complexe pétrolier pourra se développer sans porter atteinte aux autres activités pour lesquelles elle s'engage à tout mettre en oeuvre pour assurer la protection de l'environnement et faciliter le développement".

Source : Chambre de commerce de Brest, lettre du président et tract, 15 novembre 1973.

. La mise en cause des scientifiques et de la Science

Voir plus haut : 5. La communication.

. Quelques assurances

"Les hommes qui nous ont entouré de leurs conseils sont tous des scientifiques, des ingénieurs de haute formation ; leur très haut niveau de culture et leurs connaissances font que leurs qualités morales et intellectuelles ne peuvent être mises en doute par personne".

Source : Le Télégramme, 18-19 novembre 1973.

"L'un des représentants de la Chambre de commerce vient par trois fois, en quelques semaines, d'utiliser cet argument anti-pollution auquel personne n'avait encore pensé : "L'esprit de discipline des Brestois, fortement imprégnés des traditions de la marine, évitera la plupart des accidents puisque 80 % de ceux-ci sont dûs à des défaillances humaines".

Au besoin on ferait même sonner les clairons pour arrêter la marée noire. Fermons le ban et rions un bon coup, avant d'en pleurer".

Source : Ouest-France, 22 novembre 1973.

"Et alors qu'aujourd'hui la rade de Brest et l'atmosphère brestoïse subissent des pollutions, que le plan d'eau est sujet au risque d'accident, et que rien n'existe pour y pallier, l'implantation d'un complexe pétrolier, soumis à de sévères contraintes, débouchera, grâce à la mise



en oeuvre de moyens d'épuration, de contrôles, d'interventions et de sécurité, à une situation sanitaire meilleure et à une sécurité totale".

Source : Complexe pétrolier, op. cit., p. 17.

. L'accommodement rapide

"La raffinerie apportera certainement 1 000 emplois, mais il existe un risque (faible) de faire disparaître temporairement une petite partie des bancs ostréicoles proches de l'appontement (la pêche et les bancs profonds ne paraissant courir aucun risque)".

Source : Complexe pétrolier, op. cit., p. 40.

"Le problème de l'indemnisation, en cas de pollution accidentelle, aboutissant sur des dommages, doit aussi être évoqué, même si comme on l'a démontré, le risque est minime".

"La collectivité n'est pas opposée, bien au contraire, à participer à des concertations sur ce sujet".

Source : idem, pp. 17 et 18.

"Bien entendu, si c'est un bateau qui brûle dans la rade de Brest, on pourra poursuivre l'armateur qui sera assuré ; on dira : il y a sept ou huit milliards dans le fond de la rade ; tant pis, il paiera cela. Mais les indemnités de reclassement des pêcheurs et des ostréiculteurs, ce sera une autre affaire. Là il faudrait aussi que nous prenions nos responsabilités pour préciser qui contribuera à aider ces gens si une telle catastrophe se produit.

Et s'il s'agit d'une pollution progressive qui s'étale sur cinq ans, sur dix ans, douze ou quinze ans peut-être, qui sera tenu responsable ? Personne !"

Source : Département du Finistère, Conseil général, extrait du procès-verbal des délibérations, première session ordinaire de 1973, séance du 14 mai 1973.

"Il est inutile de discuter point par point toutes les "garanties" du président du Syndicat mixte ; qu'elles soient puisées à ce genre de sources (chambre syndicale du pétrole...) ou qu'elles soient apparemment de son cru, elles présentent à peu près le même degré de sérieux.

Si l'on avait en face de soi, au lieu d'un notable qui ne sera pas responsable en dernier ressort, des sociétés pétrolières et des transporteurs maritimes, on pourrait peut-être savoir quelles garanties effectives sont prévues en ce qui concerne les caractéristiques des installations.

Il n'en reste pas moins que le précédent du Torrey Canyon a montré que l'étendue de la responsabilité encourue par les pétroliers, transporteurs et assureurs n'est pas suffisante pour permettre un dédommagement sa-

tisfaisant en cas d'accident.

*De toute façon, la rente de situation que représente la rade de Brest en tant que site particulièrement favorable au développement des cultures marines, n'est guère évaluable en termes de dommages et intérêts".*

Source : L'U.D.B. et le problème de la raffinerie de Brest, 1972, p. 11.

. La réduction du risque à un univers connu

*" Il y a des accidents de voiture, ce n'est pas une raison pour supprimer l'automobile".*

*" Il peut se faire qu'un boeing s'écrase sur le Parc des Princes le jour de la finale de la Coupe de France de football ; ce n'est pas une raison pour refuser l'aviation".*

Source : entretiens avec des responsables du projet.

. La conviction - Le refus

*"Si on suppose que l'existence d'un risque inhérent à toute activité humaine doit conduire au rejet d'un projet, aucune action n'est plus possible dans aucun domaine".*

Source : Complexe pétrolier, op. cit., p. 39.

*"Si l'existence de ces risques entraîne le rejet du projet, il n'y a plus d'action possible. Autant transformer la Bretagne en réserve".*

Source : Le Télégramme, 27-28 octobre 1973.

*"Au niveau de l'apportement, il y aura nécessairement des fuites d'hydrocarbures, ce qui produira une mort lente du stock vivant existant dans la rade ; il y aura même peut-être un accident, ce qui sera plus radical. Personne ne peut garantir qu'il n'y aura pas cette pollution ; nous ne pouvons courir ce risque, faire avec les promoteurs leur fameux pari".*

Source : Entretiens avec des représentants des marins-pêcheurs, op. cit.

*"La rade de Brest constitue, pour les pays industrialisés, un exemple extrêmement rare de préservation de l'écologie d'une rade ; il apparaît étrange que l'on s'apprête à bouleverser cette écologie alors que d'autres pays engagent d'énormes dépenses pour se redonner des espaces naturels d'une qualité analogue".*

Source : idem.

*"Nous refusons les paris, les loteries, les projets insuffisamment cohérents et qui, de surcroît, vont à l'encontre des activités existantes, et sans compensations suffisantes. Nous sommes pour des projets précis, consistants. Nous sommes pour un langage clair, qui est la meilleure manière de respecter les hommes. Qu'on dise nettement ce qui est en cause, et le sérieux des choix que l'on fait".*

Source : Le Télégramme, 14 novembre 1973.

8. Impératif absolu et refus déterminé

"Les terrains de la zone de stockage du Caro sont acquis entièrement par voie amiable, depuis plus d'un an. Les terrains de la raffinerie de Lanvian sont acquis, partie à l'amiable, partie par expropriation... Les études de détails, tant de l'apportement que de la raffinerie sont en cours et l'échéancier des travaux est fixé. Les projets définitifs de Lanvian seront terminés au 1er mai 1973, date à laquelle seront lancées les consultations des entreprises qui disposeront de 4 mois pour répondre.

Le stade de l'étude est maintenant largement dépassé et plusieurs centaines de millions d'anciens francs sont déjà investis. Le financement de la totalité de l'opération est assuré.

La raffinerie de Brest est donc devenue une réalité et le processus engagé doit être considéré comme irréversible ou sinon cela revient à renoncer à tout espoir de croissance".

Source : Complexe pétrolier, op. cit., pp. 7 et 8, souligné dans le texte.

"La situation actuelle est irréversible : la décision de l'Etat est définitive et matérialisée par un engagement de crédits disponibles ; l'appel d'offres pour les premiers travaux est lancé. Il y a lieu désormais de prévoir l'application des décisions sur le terrain et leurs conséquences sur le plan de la sécurité. Il appartient aux professionnels de la rade de décider de s'associer aux techniciens qui en auront la charge ou de ne pas se préoccuper eux-mêmes de ces questions".

Source : Le Télégramme, 29-30 avril 1973.

"La raffinerie se fera au lieu choisi ou elle ne se fera pas, les décisions prises à cet égard après de longues études étant irréversibles".

Source : Le Télégramme, 15 mai 1973.

"Nous avons essayé de nous renseigner et nous nous sommes intéressés aux régions qui ont connu les deux activités (huître et pétrole) : nous nous sommes aperçus que la compatibilité était un leurre. Notre évolution est venue de ce constat. C'est donc seulement lorsque nous avons étudié l'affaire, lorsque nous avons perçu que ce n'était ni sérieux, ni cohérent, que nous avons commencé à faire preuve d'opposition".

Source : Entretiens avec des représentants de Marins-pêcheurs, op. cit.

"-M. le Préfet constate à nouveau que cette compatibilité est établie sur le plan scientifique".

"M. le Préfet clôt la discussion en réaffirmant son intention de constituer un groupe de travail, selon les dernières propositions faites par M. Lombard et d'y convier les professionnels afin qu'ils puissent suivre les études et l'évolution du projet ; il se déclare convaincu que ceux-ci, dans leur intérêt même, décideront d'y participer".

Source : Préfecture du Finistère, op. cit., 28 avril 1973.

"En 1920, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Coyne avait tenté, sans succès, de faire admettre par les responsables brestois, l'implantation d'une raffinerie et d'un port pétrolier. Les compagnies demanderesse s'étaient alors repliées sur Donges.

Il suffit de comparer l'essor économique de Nantes-St-Nazaire avec la région brestoïse pour voir combien la décision a été lourde de conséquences".

Source : Complexe pétrolier, op. cit., p. 11.

"Il paraît totalement illogique de nous associer à un projet dont la réalisation a déjà été décidée sans que nous ayons jamais été consultés. De ce point de vue, notre position demeure inchangée : participer à une discussion implique que celle-ci soit fondée sur une réouverture du dossier, toutes les catégories sociales concernées étant cette fois consultées comme il convient. Car il apparaît que, dans votre proposition de rencontre, vous n'envisagiez nullement cette réouverture. Par contre, de récentes déclarations dont certaines émanant de personnes situées au plus haut niveau de l'Etat, font apparaître des hésitations eu égard, en particulier, aux risques que ferait courir le projet pétrolier brestois. Telle est, en effet, la conclusion à laquelle aboutissent de nombreux scientifiques de l'ISTPM comme du CNEOX. Dans ces conditions, on comprend mal que l'on puisse aujourd'hui nous demander de venir "étudier les conditions techniques de réalisation des divers équipements du complexe pétrolier".

Ces diverses raisons nous obligent à décliner votre invitation. Nous rappelons que dans le cas d'une réouverture du dossier, nous serions tout disposés à participer aux travaux d'un groupe de travail".

Source : Lettre du président du Comité Local des Pêches, du président de l'UNICOB, du président du Syndicat CFDT des Marins-pêcheurs de la rade de Brest au sous-préfet de Brest, 20 juin 1973.

"Nous vous demandons solennellement de revoir vos positions et de définir un autre site avant que l'irréparable ne soit atteint".

Source : Préfecture du Finistère, op. cit., 28 avril 1973.

"Je m'adresse ici solennellement, au nom de mes camarades, à vous tous, responsables élus ou de l'administration de ce département : au-delà des polémiques, sachez que notre lutte n'a d'autre cause que la défense de l'emploi. Prenez bien conscience des risques que nous allons courir, car vous en partagerez

"Alors, est-il sérieux et honnête de tout remettre en cause comme on l'entend proposer ? La raffinerie de Brest est devenue une réalité et le processus engagé doit être considéré comme irréversible ou sinon, cela revient à renoncer à tout espoir de croissance".

Source : Complexe pétrolier, op. cit., p. 6 et 7.

"Pour que nos jeunes ne nous reprochent pas demain le sous-développement de la région brestoise".

Source : Chambre de commerce de Brest, lettre du Président et tract, 15 novembre 1973.

la responsabilité.

Jusqu'à présent, nous avons fait preuve de sagesse. Aurions-nous eu tort ? Il est vrai que nous n'avons pas l'habitude de prendre d'assaut les sous-préfectures (...).

Qu'on ne s'y trompe pas, cependant, car notre tranquillité et notre sens des responsabilités n'ont d'égale que notre détermination à défendre ce qui est notre droit le plus élémentaire : notre droit au travail".

Source : Intervention du Président du Comité Local des Pêches Maritimes de Brest lors de l'inauguration des installations portuaires du port du Tinduff, 13 juillet 1973.

"Depuis combien de temps nous a-t-on dit que c'était trop tard ?"

Source : Note des agriculteurs, nd. (juin-juillet 1973). A propos d'une enquête d'utilité publique.

"Vouloir anéantir la rade de Brest et ses richesses naturelles pour un avenir inexistant, est une aberration et de l'hystérie. C'est provoquer notre révolte et nous interrogeons froidement Paris : "Voulez-vous que la Bretagne devienne un détonateur ?"

Source : E. Leclerc, Le Soleil de l'Ouest, n° 7, octobre 1973.